

RAPPORT FINANCIER

▶ 2014

LE CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE-EST A 20 ANS



AGIR *utile* POUR UN TERRITOIRE **UNIQUE**

RAPPORT FINANCIER DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST 2014

SOMMAIRE

Chapitre 1 :

Les Comptes sociaux et Notes Annexes..... page 03

Rapport de Gestion page 04

Bilan au 31 Décembre 2014..... page 12

Hors-bilan au 31 Décembre 2014 page 14

Compte de Résultat au 31 Décembre 2014..... page 15

Notes Annexes aux Comptes sociaux page 17

- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice page 17

- Note 2 : Principes et méthodes comptables..... page 19

- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan page 27

- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan..... page 36

- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan..... page 44

- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat..... page 51

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels page 58

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées..... page 60

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS..... page 63

Cadre Général..... page 65

Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2014 page 69

Notes Annexes aux États Financiers page 76

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés page 144

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte..... page 147

Résolutions à caractère ordinaire..... page 148

Tableau de bord indicateurs RSE..... page 150

Attestation de présence des indicateurs par le commissaire aux comptes page 153

LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES

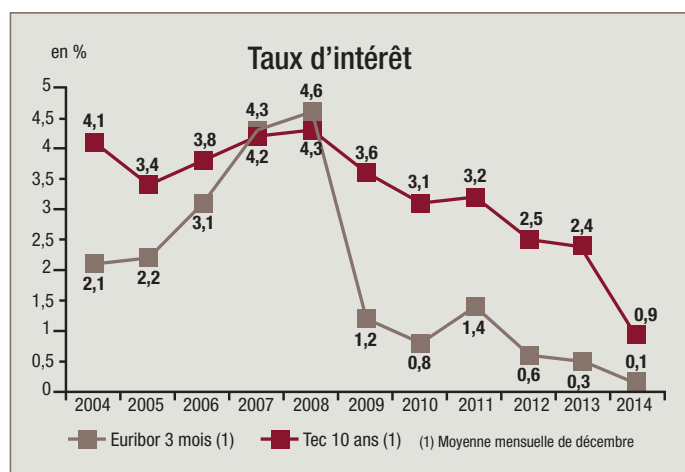
CONTEXTE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

La confiance retrouvée des ménages et des entreprises aux Etats-Unis est le principal moteur de l'accélération de la croissance mondiale, qui pourrait aussi bénéficier du recul des prix de l'énergie. Ailleurs, les contraintes restent trop fortes pour un véritable rebond : endettement et pessimisme des agents économiques en zone euro, essouffement du modèle en Chine et étroitesse des marges de manœuvre de la politique économique dans la plupart des pays émergents.

Le contraste est saisissant entre une économie américaine qui semble aujourd'hui en mesure de générer une croissance auto-entretenu (PIB +2,3% en 2014), et des économies européenne (PIB +0,9% en 2014) et japonaise (PIB +0,1% en 2014), qui malgré des fortes impulsions, monétaire dans le premier cas, monétaire et budgétaire dans le second, affichent des performances encore décevantes.

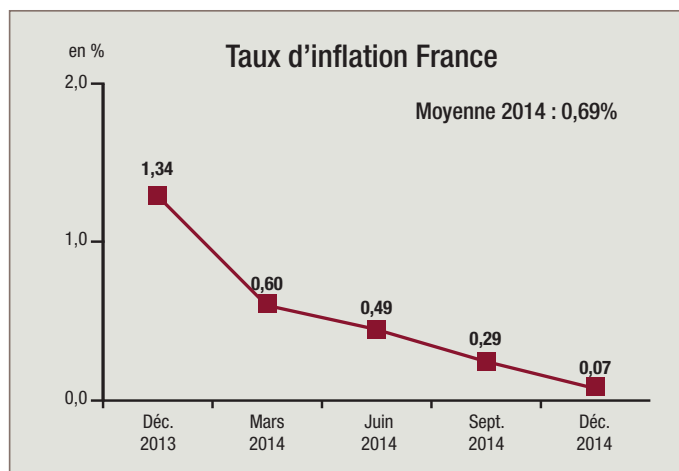
En France, en 2014, pour la troisième année consécutive, la croissance est restée très modeste. Cette progression limitée de l'activité tient notamment à l'évolution contrainte de la consommation des ménages, pénalisée par un taux de chômage élevé et l'ajustement budgétaire en cours. Le principal moteur de la croissance française est donc grippé, sans relais pris par les autres composantes de l'activité. L'investissement total souffre de la correction brutale des dépenses des ménages et d'un nouvel effritement de l'investissement des entreprises. Le commerce extérieur est mis à mal par un environnement européen peu porteur et une compétitivité structurellement dégradée.

En 2014, sous l'influence d'une politique monétaire très volontariste de la Banque Centrale Européenne, les taux de la zone Euro ont continué à baisser pour atteindre un niveau moyen jusqu'alors inconnu dans notre économie.

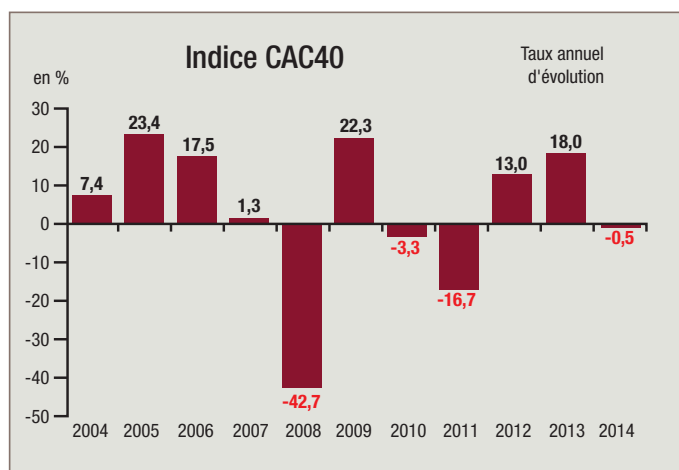


Les mesures de la BCE ont également produit un effet positif pour les états, en réduisant leur coût de refinancement (baisse de l'ordre de 1,5 point en un an), leur permettant ainsi de gagner des marges de manœuvre budgétaires. Elles ont surtout permis la dépréciation de l'euro, bienvenue pour les entreprises qui exportent en dehors de la zone.

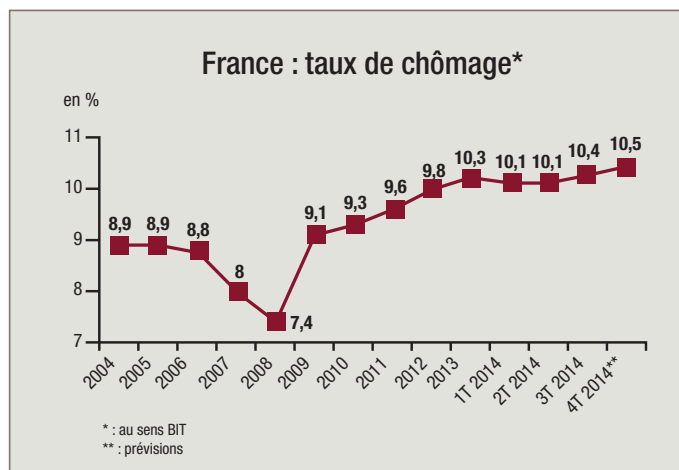
Cette situation, dans la lignée des deux dernières années, a contribué au ralentissement de l'inflation tout au long de l'année. Ainsi, en France, le taux annuel d'inflation s'est établi au final à 0,69% (0,5% en zone Euro, 1,7% aux Etats-Unis et 2,7% au Japon).



Le CAC 40 a continué à croître sur le premier semestre 2014 pour toucher 4 580 points début juin, puis il a connu une volatilité plus importante, et une orientation baissière sur le second semestre, pour terminer l'année à 4 245 points, en léger repli par rapport à l'année précédente.



Le taux de chômage en zone Euro s'est stabilisé cette année autour de 11,5%. La France tend à se rapprocher de la moyenne européenne. Ainsi, sous l'effet d'une croissance très modeste en 2014, le taux de chômage a continué à se dégrader cette année pour atteindre 10,5% au quatrième trimestre 2014.



* : au sens BIT
** : prévisions

La croissance de la zone Euro (+0,9%) est restée modérée en 2014, tirée par le développement du PIB de l'Allemagne (+1,5%) et de l'Espagne (+1,3%). La France a connu, quant à elle, une année assez atone en matière de développement économique (+0,5% de croissance).

Le Crédit agricole Centre-est développe ses activités dans une région attractive, dotée de puissants atouts : positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable, fort potentiel de recherche et d'innovation avec de nombreux "clusters" et pôles de compétitivité. Son marché est dynamique sur le plan de la démographie. Par ailleurs, les derniers taux de chômage connus sont inférieurs à 10% en Rhône-Alpes et Bourgogne, les 2 régions sur lesquelles intervient le Crédit agricole Centre-est.

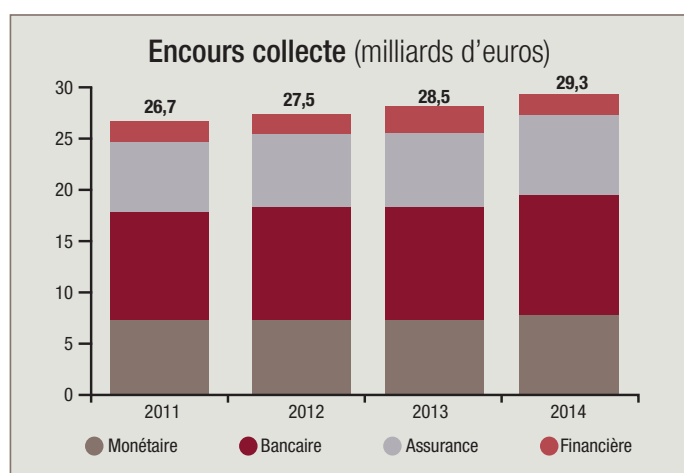
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Dans ce contexte de taux particulièrement bas et de croissance modeste, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a démontré sa capacité à se développer sur ses métiers et continue d'accompagner les projets des entrepreneurs et clients sur son territoire.

L'octroi de nouveaux crédits est porté principalement par le financement des particuliers. L'activité collecte s'est également bien tenue, sous l'effet de la dynamique de l'épargne logement et des livrets pour la partie épargne bilan et de la poursuite de l'attrait de l'épargne assurance.

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 29,3 milliards d'euros à la clôture 2014, soit une progression de 2,8%. Les deux tiers de cet encours de collecte sont conservés au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est et sont ainsi mis au service du développement du territoire au travers des crédits qu'ils permettent de refinancer.



La collecte monétaire a progressé de 2,6% et présente un encours de fin de période de 7,8 milliards d'euros.

Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 11,6 milliards d'euros, en hausse de 2,5% principalement tirés par l'épargne logement d'une part, et les livrets d'autre part, qui sont toujours attractifs pour la clientèle, malgré la poursuite de la baisse des taux en 2014 de 0,25 point. Le livret sociétaire connaît toujours un véritable succès

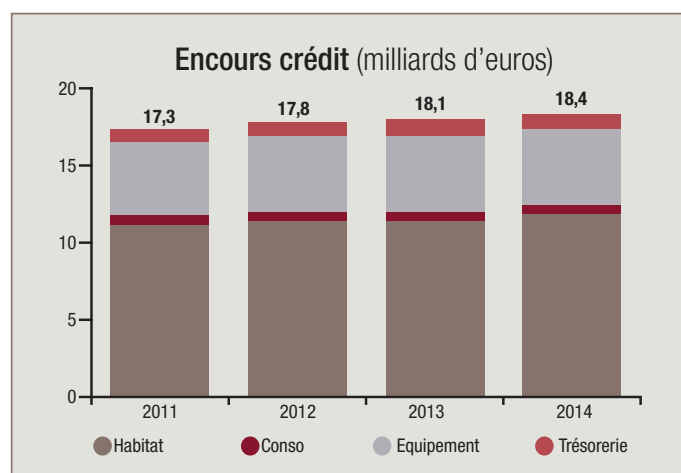
enregistrant un montant de collecte nette de 178 millions d'euros, portant l'encours total à 600 millions d'euros.

L'évolution des encours d'épargne sur les supports d'assurance vie a été aussi dynamique qu'en 2013, affichant une progression annuelle de 3,9%, pour un encours total de 7,9 milliards d'euros.

L'année boursière, dans un contexte global d'incertitude et de volatilité, a réalisé une performance proche de zéro (CAC 40 : -0,5%). Les encours d'épargne financière ont progressé de 1,4% pour atteindre 2 milliards d'euros, cette progression est tirée par les OPCVM, actions et parts sociales.

CRÉDIT

Avec une demande de crédit contrastée sur l'ensemble de l'année 2014, l'encours de crédits affiche une croissance de 1,7% sur l'exercice et atteint 18,4 milliards d'euros au total.



Le montant total des concours injectés en 2014 par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale dépasse les 3 milliards d'euros en intégrant la production de crédit-bail réalisée par Crédit Agricole Leasing et Factoring. La progression des réalisations de crédit est tirée par le crédit à la consommation et le financement des entreprises et des professionnels. L'activité habitat, dans une conjoncture tendue, est en repli de près de 10% par rapport à 2013.

Le montant des investissements en capital réalisé par le Crédit agricole Centre-est dans les entreprises de la région, au travers de ses filiales Calixte investissement et Crédit Agricole Création ainsi que de sa participation dans la SAS CAC PME, s'est élevé à 13,1 millions d'euros en 2014, ayant contribué à soutenir plus de 4 000 emplois dans 19 entreprises du territoire. Le montant total investi directement dans ces structures par le Crédit agricole Centre-est s'élève à 46 millions d'euros.

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2014 le développement de son activité assurances, ainsi plus de 26 800 "entretiens protection" ont été réalisés avec nos clients. La Caisse régionale détient un portefeuille de 622 000 contrats d'assurances des biens et des personnes avec ses filiales Pacifica et Predica. Ce portefeuille comprend notamment près de 228 000 contrats IARD (Incendie Accidents et Risques Divers) des particuliers et 40 000 contrats IARD de la clientèle

professionnelle. Le nombre de contrats de prévoyance Predica progresse de plus de 1 600 unités sur l'année, portant ainsi le nombre de contrats à plus de 201 000.

L'année 2014 aura été marquée par l'accompagnement de plus de 40 700 sinistres IARD avec un taux de satisfaction dans ce secteur de 94%.

L'offre de services bancaires au quotidien à destination des particuliers, des professionnels et également des agriculteurs, représente près de 482 000 unités commercialisées, dont 155 000 unités concernent la gamme «comptes à composer».

CLIENTS

Le Crédit agricole Centre-est est à la disposition de ses clients à travers un réseau de 298 points de vente, agences de proximité et réseaux spécialisés au service de tous les clients.

58 764 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2014 portant à 1 196 985 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance.

Les projets de transformation progressive des agences en Agence locale et digitale contribuent à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires, et à nous adapter à leurs attentes nouvelles.

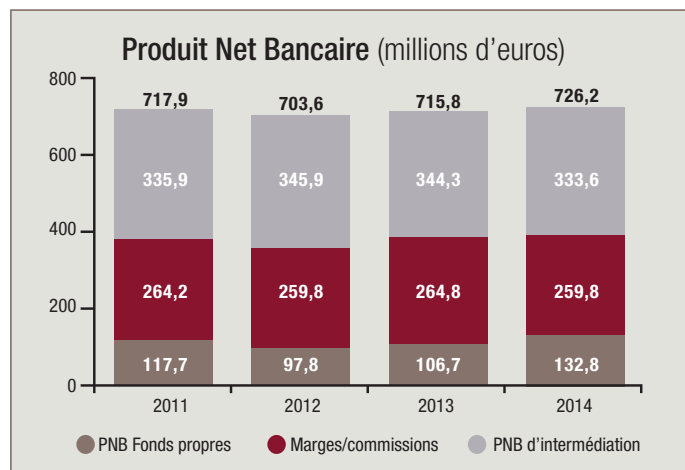
Parmi nos clients, 365 654 sont sociétaires d'une Caisse locale du Crédit agricole Centre-est, traduisant leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit Agricole, et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement qu'il véhicule dans le développement des territoires et la préservation de l'environnement. En 2014, 175 initiatives locales ont été menées par les Caisses locales, traduisant ainsi leur dynamisme et leur implication.

Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs et le réseau des élus du Crédit Agricole, l'animation du Pacte Coopératif et Territorial est une des concrétisations de cet engagement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2014, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 726,2 millions d'euros, en croissance de 1,5% par rapport à l'exercice 2013.



Cette croissance est favorisée par le PNB issu de la gestion des Fonds Propres, qui bénéficie du versement par la SAS La Boétie (Holding de détention des titres Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales) de dividendes, après deux années d'absence.

La poursuite du contexte de taux bas contribue à l'érosion de la marge d'intermédiation : ainsi, le PNB d'intermédiation se contracte de 3,1% en un an, dont une partie s'explique par la hausse du provisionnement couvrant les risques relatifs aux plans d'épargne logement. Dans cet environnement, le Crédit agricole Centre-est a veillé à assurer une gestion optimisée de ses ressources financières.

Enfin, la marge sur commissions présente un repli de 1,9% en comparaison avec 2013. Elle subit les incidences d'une sinistralité accrue sur le produit d'assurance décès-invalidité. Ces effets négatifs masquent les bons résultats procurés par la fidélisation de nos clients et la conquête de nouveaux clients.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 344,2 millions d'euros, en diminution de 2,6% par rapport à 2013.

En 2014, l'ensemble des Caisses régionales du Crédit Agricole partage désormais le même système d'information, permettant ainsi de dégager des économies d'échelle sur les coûts informatiques. Le plan d'investissement reste soutenu avec des charges de 12 millions d'euros.

L'exercice marque une diminution des prélèvements obligatoires suite à la poursuite de la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Les efforts de gestion se poursuivent dans ce contexte de taux historiquement bas.

Au 31 décembre 2014, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 1,2 million d'euros. L'ensemble de ces factures sera payé en janvier 2015.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

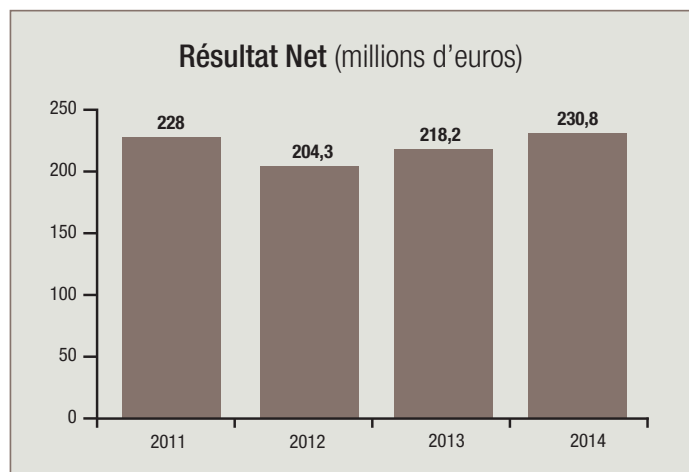
Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'élève ainsi en 2014 à 382 millions d'euros, en progression de 5,4% sur l'année.

LE COÛT DU RISQUE

Le contexte économique dégradé se traduit par un accroissement de 13,9% des encours des créances douteuses et litigieuses qui s'élèvent à 380 millions d'euros à fin 2014. Le ratio de ces créances s'élève à 2,08% en fin d'exercice 2014, en hausse de 23 points de base en un an. La couverture de ces créances est restée d'un bon niveau cette année. Elle a été complétée par des provisions filières adaptées aux risques sur le territoire de la Caisse régionale et constituées depuis plusieurs années. Au final, les mouvements de provisions ainsi que le coût des créances irrécouvrables portent le coût du risque à 23,8 millions d'euros, confortant ainsi le bon niveau de couverture du risque crédit.

LE RÉSULTAT NET

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 126,1 millions d'euros, **le Résultat Net de l'exercice 2014 s'élève à 230,8 millions d'euros, en croissance de 5,8% par rapport à 2013.**

**LE BILAN**

À la clôture de l'exercice 2014, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 25,3 milliards d'euros, en diminution de 6,8% (-1,8 milliard d'euros), s'expliquant notamment par la fin de l'opération de refinancement court terme intragroupe avec Crédit Agricole S.A., qui s'élevait à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2013, et le changement de modalités de refinancement des crédits en francs suisses qui contribue à une baisse de 0,5 milliard d'euros de la taille du bilan.

LES RATIOS

Crédit agricole Centre-est a poursuivi les actions de consolidation de sa structure financière sur l'exercice 2014.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, est en baisse de 2 points pour s'établir à 47,4%. Ce niveau de performance, construit dans la durée, confirme la capacité du Crédit agricole Centre-est à s'adapter à son environnement et l'efficacité de son modèle économique dans la durée.

Le résultat 2014 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 0,91% (Return On Assets, taux de rendement de l'actif investi), en hausse de 11 points de base par rapport à 2013. Rapporté aux fonds propres, il fait ressortir un ratio ROE (Return On Equity, taux de rendement des capitaux propres) à 6,72% quasi stable par rapport à 2013 (- 0,02 point).

Les fonds propres réglementaires poursuivent leur progression de plus de 251 millions d'euros complémentaires sur l'exercice. Ce niveau de fonds propres permet par ailleurs de présenter un ratio de solvabilité Bâle III de 20,8% (en place depuis le 1^{er} janvier 2014) en remplacement du ratio de solvabilité européen instauré par Bâle II pour un minimum attendu de 8% par les autorités de régulation. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant le développement de son activité.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur le plan financier en 2014, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi ses efforts pour respecter les exigences en matière de réserves de liquidité qui s'imposent progressivement aux banques dans le cadre de la réglementation Bâle III. Dans ce cadre, les choix d'investissements ont été orientés vers des actifs liquides de très haute qualité et le Crédit agricole Centre-est bénéficie, au 31 décembre 2014, d'un ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio, couverture des besoins de liquidité à 1 mois) de 94,2% à rapporter à une obligation réglementaire d'être à 60% au quatrième trimestre 2015.

L'année 2014 a permis de poursuivre la stratégie immobilière avec une prise de participation de 2,4 millions d'euros dans Favrinvest (holding d'une régie lyonnaise) et le recentrage de l'activité des foncières sur le territoire de Crédit agricole Centre-est (cession d'un actif important sur Paris). Par ailleurs, un apport en capital de 4 millions d'euros a été octroyé à Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI - enseigne "Square Habitat").

Enfin, 2014 marque le retour du versement d'un dividende par la SAS Rue la Boétie (Holding de détention des titres Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales) à hauteur de 26,2 millions d'euros (précédent versement datant de 2011).

En 2012, le Conseil Général de l'Ain avait décidé d'assigner en justice le Crédit agricole Centre-est pour défaut de conseil et manquement à l'obligation de mise en garde, ce différend est toujours en cours, sans que le risque de contrepartie pour le Crédit agricole Centre-est ne se soit matérialisé depuis 2012.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires en termes :

- d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle. En 2014, le Groupe Crédit agricole a mis en œuvre la convergence des notions de CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) et de défaut, ce qui amène le Crédit agricole Centre-est à ajuster sa politique de provisionnement.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le bilan de Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire à une perte potentielle de Produit Net Bancaire (PNB) en cas de variation des taux d'intérêts. Ce risque est suivi et piloté par le comité actif-passif mensuel. Après couverture de ce risque et selon les modèles de prévision utilisés, la sensibilité du PNB à une variation d'un point des taux est de 3,2 millions d'euros sur la première année.

Risque de marché :

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée mensuellement à travers la déclinaison d'un scénario adverse sur les grandes typologies de produits détenus, notamment des baisses de valorisation de 35% sur les actions, 14% sur les obligations, 10% sur les produits alternatifs et 2,5% sur le monétaire dynamique. Au 31 décembre 2014, la concrétisation de ce scénario conduirait à une baisse de la valorisation du portefeuille de 38,9 millions d'euros. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

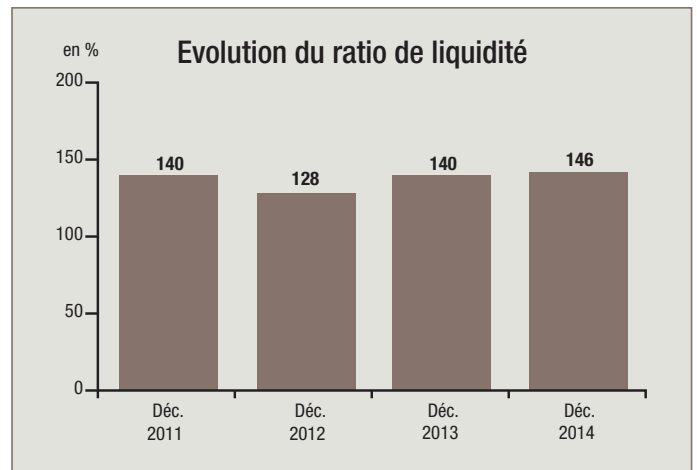
Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- l'instruction 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité (définition du coefficient de liquidité)
- le règlement européen n°575/2013 (réglementation Bâle III et instauration du Liquidity Coverage Ratio - LCR)

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel. Ils s'appuient notamment sur le coefficient de liquidité réglementaire à un mois et le Liquidity Coverage Ratio (LCR) calculés chaque fin de mois :

- Le coefficient de liquidité doit être réglementairement supérieur à 100% : il s'établit à 146% au 31 décembre 2014.
- Le LCR remplacera à partir d'octobre 2015 le coefficient de liquidité et devra être supérieur à 60% à cette date. Le Crédit agricole Centre-est a mené des actions depuis 2011 pour être en mesure de répondre à cette échéance et bénéficie déjà au 31 décembre 2014 d'un ratio à 94,2%.

Ces chiffres traduisent la solidité du Crédit agricole Centre-est en matière de liquidité.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément du ratio de liquidité réglementaire. Ce dispositif dit « avancé » répond aux obligations de la réglementation Bâle II.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Responsable Contrôles Permanents et Risques de la Caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

En prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités en matière d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers plusieurs structures consolidées.

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés foncières, principalement EUROPIMMO et SEPI, portent l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire : cette activité a généré un chiffre d'affaires stable sur la période et une contribution au résultat net consolidé en forte hausse à 10,4 millions d'euros (contre 0,1 million d'euros en 2013). Ce résultat en progression matérialise les choix stratégiques de recentrage de l'activité sur le territoire de Crédit agricole Centre-est.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a également poursuivi son développement dans le métier de la gestion immobilière avec une prise de participation de 2,4 millions d'euros dans Favriinvest (holding d'une régie lyonnaise).

En complément, l'activité de transactions immobilières lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous une structure holding baptisée Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI). Pour la quatrième année consécutive, cette activité a connu un ralentissement des transactions dans l'ancien (-19%) ce qui entraîne une baisse de 5% du chiffre d'affaires annuel. La recherche d'optimisation sur les charges s'est poursuivie en 2014 tout en accentuant les efforts de vente sur l'activité "neuf" qui a progressé de 5%. Pour autant, CACEI contribue négativement au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est à hauteur de 2,1 millions d'euros en 2014 et une dotation aux provisions d'un montant de 2,8 millions d'euros a été passée sur les titres CACEI (Square Habitat) dans les comptes sociaux. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a confirmé la place de cette activité dans sa stratégie en apportant 4 millions d'euros complémentaires au capital de sa filiale.

En matière de capital risque, Crédit agricole Centre-est intervient à travers le fonds d'investissement dédié, Calixte Investissement. Dans un contexte économique toujours difficile, Calixte Investissement a investi 11 millions d'euros sur le territoire de Centre-est sur cet exercice 2014 avec 11 nouvelles opérations de capital développement et capital transmission. Le portefeuille d'investissements de Calixte s'élève à 38,8 millions d'euros, en croissance de 22% (+ 6,9 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2013. Calixte apporte ainsi globalement une contribution positive de près de 2 millions d'euros au résultat consolidé du Groupe Centre-est au 31 décembre 2014.

En 2014, le Crédit agricole Centre-est a procédé à une augmentation de capital de Calixte Investissement de 10 millions d'euros.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit agricole Financements Suisse, banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 1,5 million d'euros.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Malgré un contexte de taux peu favorable, ce fonds enregistre un résultat net de 2,6 millions d'euros en 2014.

Le renforcement du sociétariat s'est poursuivi en 2014 (365 654 clients sont sociétaires au 31 décembre 2014, pour un encours de parts sociales de 322,9 millions d'euros), et s'est traduit par une contribution des Caisses locales au résultat de 2,9 millions d'euros, en progression de 0,2 million d'euros par rapport à 2013.

Enfin, la contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est elle-même est en progression de 11% par rapport à l'exercice précédent. Au final, le résultat net consolidé 2014 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 235,6 millions d'euros, en hausse de 16% par rapport à l'exercice précédent.

PERSPECTIVES 2015

L'économie devrait encore pâtir des maux structurels qui l'affaiblissent depuis plusieurs années : une compétitivité détériorée qui pince les marges à l'exportation des entreprises, un taux de chômage élevé qui impacte le revenu disponible brut des ménages, une dette publique importante dont il faut réussir à infléchir la trajectoire. À cette fin, l'ajustement budgétaire se poursuit, mais lentement. Les déficits publics ont été revus à la hausse, à 4,4% du PIB en 2014 et 4,3% en 2015 (projet de loi de finances 2015). Un effort supplémentaire a été annoncé fin octobre, pour un montant de 3,6 milliards d'euros, afin de réduire le déficit à 4,1% en 2015. Les autorités européennes estiment ce déficit encore trop élevé et souhaiteraient une accélération des réformes. La France reste donc sous surveillance.

Pourtant, malgré ces points d'attention certains, nous osons tabler sur une reprise. Plusieurs facteurs vont en effet soutenir l'activité.

D'une part, si les tendances observées récemment se confirment, l'environnement sera plus favorable. Le pétrole moins cher facilitera la reconstitution des marges des entreprises. C'est un élément non négligeable pour les sociétés non financières, dont le taux de marge est resté très faible en 2014. L'euro plus faible, résultat notamment des mesures mises en œuvre par la BCE, devrait soutenir une légère accélération des exportations. Les dernières décisions de la BCE annoncées début 2015 devraient contribuer à soutenir l'économie dans les mois à venir. Dans ce contexte, la décision de la Banque Nationale Suisse d'abolir son cours plancher de 1,2 franc suisse pour 1 euro génère des conséquences encore partiellement identifiées sur les économies des pays européens, et notamment frontaliers.

D'autre part, les pactes, qu'ils soient pour la croissance, l'emploi et la compétitivité, de responsabilité ou de solidarité, devraient produire peu à peu leurs effets. Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et les allègements de charges contenus dans le pacte de responsabilité devraient permettre un redressement des profits des entreprises et, dans leur sillage, une reprise des dépenses d'investissement. Le pacte de solidarité devrait, quant à lui, avoir un effet positif sur le pouvoir d'achat des ménages, déjà soutenu par la faiblesse de l'inflation. Les dépenses de consommation devraient également profiter de ce léger mieux.

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, la croissance atteindrait 0,9% en moyenne annuelle en 2015. Toutefois, les risques baissiers demeurent nombreux. Ce chiffre suppose en effet une amélioration graduelle de la confiance et un raffermissement de la croissance européenne, qui pourraient être remis en cause par la montée des tensions politiques, en particulier en zone Euro.

Dans ce contexte de reprise progressive de la croissance, le Crédit agricole Centre-est, fort de sa solidité financière et de la mise en place de sa nouvelle Direction dédiée au développement des clients entrepreneurs et patrimoniaux, confirme sa volonté d'être un partenaire incontournable d'accompagnement des projets de son territoire, sur tous les marchés.

Le programme d'investissements au service de l'action commerciale se structure : transformation progressive de notre réseau d'agences locales et digitales et création de nouvelles agences pour amplifier le

développement de nos territoires, en fonction de leurs spécificités.

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6% de la masse salariale.

L'engagement sociétal fait partie intégrante du projet d'entreprise du Crédit agricole Centre-est, qui accentuera encore ses efforts dans ce domaine en 2015. Ainsi, en s'appuyant sur son Pacte Coopératif et Territorial, des actions continueront à être menées au profit de l'emploi de personnes handicapées, de l'égalité d'embauche et de promotion entre les femmes et les hommes, de l'application de sa charte de la diversité ou encore de la réduction de son empreinte carbone.

C'est grâce à cette implication de tous les jours que le Crédit agricole Centre-est partage avec ses territoires une relation de proximité et d'intérêts réciproques, ancrée dans la durée. En 2015, le Crédit agricole Centre-est fêtera 20 ans d'accompagnement de son territoire.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		753 618	416 894
Caisse, banques centrales		109 322	103 385
Effets publics et valeurs assimilées	5	582 402	286 982
Créances sur les établissements de crédit	3	61 894	26 527
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	2 802 776	4 828 900
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	18 026 103	17 825 227
OPÉRATIONS SUR TITRES		1 562 925	1 849 144
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 121 804	1 217 289
Actions et autres titres à revenu variable	5	441 121	631 855
VALEURS IMMOBILISÉES		1 600 789	1 610 469
Participations et autres titres détenus à long terme	6.1-7	1 137 160	1 156 475
Parts dans les entreprises liées	6.1-8	373 554	359 285
Immobilisations incorporelles	7	10 786	11 376
Immobilisations corporelles	7	79 289	83 333
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		558 233	610 201
Autres actifs	8	392 185	322 693
Comptes de régularisation	8	166 048	287 508
TOTAL ACTIF		25 304 444	27 140 835

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		6 250	2 039
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	6 250	2 039
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	12 269 717	14 443 752
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11.1	7 654 407	7 523 339
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12.1	602 634	656 925
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		498 042	482 015
Autres passifs	13	255 136	254 191
Comptes de régularisation	13	242 906	227 824
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		430 910	405 981
Provisions	14	235 845	245 728
Dettes subordonnées	19	195 065	160 253
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17-19	174 986	169 986
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	3 667 498	3 456 798
Capital souscrit		191 454	191 454
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		2 891 173	2 693 139
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 791	2 054
Report à nouveau		-	(325)
Résultat de l'exercice		230 837	218 233
TOTAL PASSIF		25 304 444	27 140 835

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 327 804	3 319 548
Engagements de financement	24	1 642 110	2 041 985
Engagements de garantie	24	1 682 095	1 273 318
Engagements sur titres	24	3 599	4 245
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		5 432 385	6 290 166
Engagements de financement	24	447 152	1 447 152
Engagements de garantie	24	4 981 634	4 838 769
Engagements sur titres	24	3 599	4 245

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	26-27	765 902	796 646
Intérêts et charges assimilées	26	(373 744)	(411 035)
Revenus des titres à revenu variable	27	39 437	13 658
Commissions (produits)	28	326 716	339 752
Commissions (charges)	28	(52 033)	(47 556)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 038	3 078
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	11 818	18 535
Autres produits d'exploitation bancaire	31	6 149	4 244
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(1 085)	(1 506)
PRODUIT NET BANCAIRE		726 198	715 816
Charges générales d'exploitation	32	(332 343)	(342 189)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11 826)	(11 334)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		382 029	362 293
Coût du risque	33	(23 836)	(39 465)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		358 193	322 828
Résultat net sur actifs immobilisés	34	2 316	79 540
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		360 509	402 368
Résultat exceptionnel	35	1 163	-
Impôt sur les bénéfices	36	(126 109)	(117 416)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(4 726)	(66 719)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		230 837	218 233

NOTE 1**CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE****1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés, dans la mesure où la

résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2014

Le Crédit agricole Centre-est a continué à accompagner le développement de son territoire, notamment à travers son activité de capital risque, qui s'est traduite par une augmentation de son engagement dans sa filiale Calixte Investissement (+10 millions € de capital).

L'année 2014 a permis de poursuivre la stratégie immobilière avec une prise de participation de 2,4 millions d'euros dans Favrinvest (holding d'une régie lyonnaise) et le recentrage de l'activité des foncières sur le territoire de Crédit agricole Centre-est (cession d'un actif important sur Paris). Par ailleurs, un apport en capital de 4 millions d'euros a été octroyé à Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI - enseigne "Square Habitat").

2014 marque le retour du versement d'un dividende par la SAS Rue la Boétie (Holding de détention des titres Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales) à hauteur de 26,2 millions d'euros (précédent versement datant de 2011).

Conformément à l'avenant signé le 19 décembre 2013, l'évolution du mécanisme de garantie Switch entre Crédit Agricole S.A et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit agricole s'est traduite le 2 janvier 2014 par la mise en place, dans la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, d'un dépôt de garantie d'un montant complémentaire de 161,2 millions d'euros portant le montant total du dépôt à 417,9 millions d'euros.

En 2014, le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre la convergence des notions de CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) et de défaut.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Il n'y a pas eu de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit. L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

• Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 103 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 54 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

À compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote est comptabilisée lors de la restructuration des crédits. Le montant des décotes est de 0,751 millions d'euros au 31/12/2014.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

• Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Ces dépréciations sont réalisées individuellement à l'exception des petites créances présentant des caractéristiques similaires telles que leur étude individuelle peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles ; il s'agit exclusivement : des DAV, OCCC, PPA portés par des particuliers, des professionnels ou des agriculteurs. Pour ces deux derniers marchés, l'application de taux forfaitaires ne concernent que les créances inférieures ou égales à 31 000 euros.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

• Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié

notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

• Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

• Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits

parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

• Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de

titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

• Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des

techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet

d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	15 à 25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	5 à 25 ans
• Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
• Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris le cas échéant pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est développe ses activités au service du territoire dans un contexte d'évolutions réglementaires structurantes et dans une situation économique encore délicate. Cet environnement a des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à provisionner les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 175 millions d'euros au 31/12/2014 contre 170 millions d'euros au 31/12/2013.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15). sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels.
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les titres de participation en devises achetés contre euros sont

convertis en euros au cours du jour de la transaction.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01 la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 14/05/2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou préretraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires, sont couverts par des organismes spécialisés.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 3,033 millions d'euros et la provision pour engagements s'élève à 1,102 millions d'euros au 31/12/2014.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2014, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la contribution exceptionnelle de 10,7%.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale depuis 2010. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de : Prestimmo, Crédit agricole Participations, Wiggins France, SEPI SARL, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, Europimmo, Crédit agricole Centre-est Immobilier et Centre Est Participations III.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 3****CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	380	-	-	-	380	-	380	315
• à terme	52 847	406	-	-	53 253	1	53 254	18 086
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	3 327	4 931	8 258	2	8 260	8 126
Total	53 227	406	3 327	4 931	61 891	3	61 894	26 527
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							61 894	26 527

**OPÉRATIONS INTERNES
AU CRÉDIT AGRICOLE**

Comptes ordinaires	375 228	-	-	-	375 228	-	375 228	35 105
Comptes et avances à terme	14 969	104 750	606 960	1 674 100	2 400 779	26 769	2 427 548	4 793 795
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	390 197	104 750	606 960	1 674 100	2 776 007	26 769	2 802 776	4 828 900
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							2 802 776	4 828 900
TOTAL							2 864 670	4 855 427

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 260 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	49 857	99	-	-	49 956	-	49 956	47 529
Autres concours à la clientèle	886 751	1 758 372	6 143 866	9 138 316	17 927 305	81 133	18 008 438	17 758 942
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	223 340	-	-	-	223 340	1 301	224 641	251 796
Dépréciations							(256 932)	(233 040)
VALEUR NETTE AU BILAN							18 026 103	17 825 227

Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 2 768 273 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 3 231 371 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 103 000 milliers d'euros contre 54 000 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	10 356 475	143 848	29 614	(80 122)	(20 693)	10 065 285	118 397	23 151	(70 445)	(17 944)
Agriculteurs	1 502 245	35 743	13 686	(26 566)	(12 735)	1 486 264	26 222	12 043	(20 004)	(11 213)
Autres professionnels	2 176 869	104 329	45 885	(78 642)	(44 289)	2 208 258	104 013	40 665	(78 335)	(39 321)
Clientèle financière	291 475	7 443	3 250	(6 001)	(2 770)	292 866	7 911	2 799	(6 351)	(2 711)
Entreprises	2 203 488	83 918	31 220	(61 822)	(27 306)	2 168 841	72 607	27 893	(54 232)	(25 621)
Collectivités publiques	1 685 672	4 272	-	(3 115)	-	1 767 424	4 286	-	(3 215)	-
Autres agents économiques	66 810	870	689	(665)	(593)	69 328	637	451	(459)	(392)
TOTAL	18 283 034	380 423	124 344	(256 933)	(108 386)	18 058 266	334 073	107 002	(233 041)	(97 202)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 5****TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	250 163	-	324 738	574 901	283 603
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	3 738	3 738	2 567
• dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	3 731	-	3 770	7 501	3 379
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	253 894	-	328 508	582 402	286 982
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						-
• Emis par organismes publics	-	25 848	-	264 788	290 636	266 123
• Autres émetteurs	-	40 346	-	774 811	815 157	932 956
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	7 808
Créances rattachées	-	1 191	-	21 086	22 277	24 878
Dépréciations	-	(6 266)	-	-	(6 266)	(6 668)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	61 119	-	1 060 685	1 121 804	1 217 289
Actions et autres titres à revenu variable	-	417 698	24 370	-	442 068	632 975
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	(947)	-	(947)	(1 120)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	417 698	23 423	-	441 121	631 855
TOTAL	-	478 817	23 423	1 643 087	2 145 327	2 136 126
VALEURS ESTIMATIVES	-	755 179	25 007	1 591 776	2 371 962	2 237 898

⁽¹⁾ Dont 561 507 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 632 128 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Commentaires :**Transferts de titres en cours d'exercice :**

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2014.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01 et le règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 64 551 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 4 710 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 27 390 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 33 049 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 584 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 1 413 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 227 441 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 95 569 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats)	290 636	266 123
Etablissements de crédit	659 433	761 070
Clientèle financière	469 208	662 693
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	128 584	142 168
Divers et non ventilés		
TOTAL EN PRINCIPAL	1 547 861	1 832 054
Créances rattachées	22 277	24 878
Dépréciations	(7 213)	(7 788)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 562 925	1 849 144

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 105 793	574 901	442 068	2 122 762	1 199 079	283 603	632 975	2 115 657
- dont titres cotés	1 069 447	574 901	206	1 644 554	1 153 733	283 603	206	1 437 542
- dont titres non cotés ⁽¹⁾	36 346	-	441 862	478 208	45 346	-	632 769	678 115
Créances rattachées	22 277	7 501	-	29 778	24 878	3 379	-	28 257
Dépréciations	(6 266)	-	(947)	(7 213)	(6 668)	-	(1 120)	(7 788)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 121 804	582 402	441 121	2 145 327	1 217 289	286 982	631 855	2 136 126

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUXCommentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

L'ensemble des OPCVM sont français.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 186 444 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 208 642 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM dédié Fonds CAPI CE	186 444	208 642
OPCVM monétaires	-	-
OPCVM obligataires	229 986	233 672
OPCVM actions	990	992
OPCVM autres	24 442	25 094
TOTAL	441 862	468 400

Le fond CAPI Centre-est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	3 000	22 938	546 618	533 237	1 105 793	22 277	1 128 070	1 223 957
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(6 266)	(6 668)
VALEUR NETTE AU BILAN					1 105 793	22 277	1 121 804	1 217 289
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	300 209	274 692	574 901	7 501	582 402	286 982
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN					574 901	7 501	582 402	286 982

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
					Brutes	Nettes						
Filiales et Participations (en milliers d'euros)												
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE (> 1 915 K€)												
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :												
CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	229 992		18,30%	42 098	42 098						
	Soit en EUR				33 211	33 211	6 653	100 075	53109	10264	1468	
2) Participations dans des établissements de crédit												
3) Autres parts dans les entreprises liées :												
SAS CA CE IMMOBILIER	EUR	444464283	9 000	(30)	100,00%	19 000	9 500	71	-	6746	(2037)	-
SAS CA CREATION	EUR	419319322	5 000	(258)	100,00%	5 005	4 208	-	-	463	(299)	-
SAS CALIXTE	EUR	433948890	40 000	3 227	100,00%	40 000	40 000	-	-	4442	2175	-
SARL CA PARTICIPATIONS	EUR	393445945	174 900	(664)	100,00%	174 902	174 902	3 000	-	-	-	-
SARL PRESTIMMO	EUR	301501590	1 121		100,00%	10 214	8 433	-	-	77	(55)	-
SARL SEPI	EUR	303251789	19 705		100,00%	75 448	73 181	26 159	9 830	94	(482)	-
4) Autres titres de participations												
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	439208190	2 480 628	14 885 122	5,42%	968 808	968 808	-	-	99002	(5606)	26213
SAS SACAM AVENIR	EUR	503027435	113 464	(70)	5,64%	8 321	8 321	-	-	1	(21)	-
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	444369807	725 471	12 623	5,72%	41 799	41 777	19 548	-	39968	11720	-
SAS SACAM INTERBATIONAL	EUR	437579949	522 024	80 544	5,42%	48 789	30 217	-	-	81207	80712	-
SA SACAM PARTICIPATIONS	EUR	421023482	62 558	8 706	3,91%	2 831	2 831	-	-	2856	1769	-
SAS SIPAREX ASSOCIES	EUR	354024838	28 970	10 061	6,01%	2 165	2 165	-	-	164	1265	-
SAS C2MS	EUR	792234437	53 053	10	8,38%	4 446	4 446	-	-	51	9	251
SCI SCICAM	EUR	318070513	14 563	21 186	4,10%	596	596	-	-	418	1872	-
SNC CA TITRES	EUR	317781128	15 245	37 432	2,96%	1 721	1 721	-	-	115780	1490	-
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	533611261	136 759	(237)	4,27%	5 846	5 846	-	-	9	(231)	-
SAS CAC PME	EUR	539015529	15 000	(112)	38,67%	5 800	5 757	-	-	74	(65)	-
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ												
1) Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit												
2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)												
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)												
4) Autres titres de participations (ensemble)												
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					1 464 762	1 426 159	-	-	-	-	27932	-

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	357 900	370 568	343 900	348 528
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	29 229	29 229	26 345	26 345
Créances rattachées	770	770	385	385
Dépréciations	(14 345)	-	(11 345)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	373 554	400 567	359 285	375 258
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
TITRES DE PARTICIPATION				
Titres non cotés	1 106 862	1 405 155	1 077 360	1 317 361
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	20 722	20 723	72 651	72 651
Créances rattachées	612	612	290	290
Dépréciations	(24 258)	-	(24 696)	-
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 103 938	1 426 490	1 125 605	1 390 302
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Titres non cotés	5 030	5 030	5 030	5 030
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	27 745	27 745	25 430	25 430
Créances rattachées	447	447	410	410
Dépréciations	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	33 222	33 222	30 870	30 870
VALEUR NETTE AU BILAN	1 137 160	1 459 712	1 156 475	1 421 172
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 510 715	1 860 279	1 515 760	1 796 430

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES	1 549 368		1 551 803	
Titres non cotés	1 469 792		1 426 292	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	3 019 160		2 978 095	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

- Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	343 901	14 000	-	-	357 901
Avances consolidables	26 345	5 984	(3 100)	-	29 229
Créances rattachées	385	770	(385)	-	770
Dépréciations	(11 346)	(3 461)	461	-	(14 346)
VALEUR NETTE AU BILAN	359 285	17 293	(3 024)	-	373 554
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 077 360	30 488	(986)	-	1 106 862
Avances consolidables	72 651	26 677	(78 606)	-	20 722
Créances rattachées	290	904	(582)	-	612
Dépréciations	(24 696)	(2 562)	3 000	-	(24 258)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 125 605	55 507	(77 174)	-	1 103 938
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	5 030	-	-	-	5 030
Avances consolidables	25 430	2 551	(236)	-	27 745
Créances rattachées	410	814	(777)	-	447
Dépréciations	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	30 870	3 365	(1 013)	-	33 222
VALEUR NETTE AU BILAN	1 156 475	58 872	(78 187)	-	1 137 160
TOTAL	1 515 760	76 165	(81 211)	-	1 510 714

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	283 091	8 376	(6 870)	(63)	284 534
Amortissements et dépréciations	(199 759)	(11 772)	6 285	-	(205 246)
VALEUR NETTE AU BILAN	83 333	(3 396)	(585)	(63)	79 289
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	13 993	14	(784)	63	13 286
Amortissements et dépréciations	(2 617)	(55)	172	-	(2 500)
VALEUR NETTE AU BILAN	11 376	(41)	(612)	63	10 786
TOTAL	94 708	(3 437)	(1 197)	-	90 074

NOTE 8**COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	8 164	10 088
• Comptes de stock et emplois divers	1 966	1 340
• Débiteurs divers	381 959	311 202
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Comptes de règlement	96	63
VALEUR NETTE AU BILAN	392 185	322 693
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	53 412	160 086
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	65	105
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	2 519	1 989
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 978	7 038
• Autres produits à recevoir	101 734	111 867
• Charges à répartir ⁽²⁾	-	-
• Autres comptes de régularisation	3 340	6 423
VALEUR NETTE AU BILAN	166 048	287 508
TOTAL	558 233	610 201

⁽¹⁾ Les montants incluent les créances rattachées.

⁽²⁾ Cette ligne intègre les charges à répartir sur les "Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires" présentées de façon distincte jusqu'en 2013.

NOTE 9**DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF**

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	233 040	103 629	(76 606)	(3 131)	-	256 932
Sur opérations sur titres	7 789	167	(742)	-	-	7 214
Sur valeurs immobilisées	36 040	6 023	(3 461)	-	1	38 603
Sur autres actifs	300	1	(261)	-	-	40
TOTAL	277 169	109 820	(81 070)	(3 131)	1	302 789

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	5 860	-	-	-	5 860	1	5 861	1 359
• à terme	-	-	-	-	-	389	389	680
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	5 860	-	-	-	5 860	390	6 250	2 039
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	58 845	-	-	-	58 845	10	58 855	156 613
Comptes et avances à terme	2 203 611	3 499 618	4 071 079	2 421 654	12 195 962	14 900	12 210 862	14 287 139
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	2 262 456	3 499 618	4 071 079	2 421 654	12 254 807	14 910	12 269 717	14 443 752
TOTAL	2 268 316	3 499 618	4 071 079	2 421 654	12 260 667	15 300	12 275 967	14 445 791

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 490 304	-	-	-	4 490 304	142	4 490 446	4 389 191
Comptes d'épargne à régime spécial :	83 209	-	-	-	83 209	-	83 209	76 349
• à vue	83 209	-	-	-	83 209	-	83 209	76 349
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	396 379	623 468	1 950 667	71 270	3 041 784	38 968	3 080 752	3 057 799
• à vue	63 370	-	-	-	63 370	18	63 388	32 865
• à terme	333 009	623 468	1 950 667	71 270	2 978 414	38 950	3 017 364	3 024 934
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	4 969 892	623 468	1 950 667	71 270	7 615 297	39 110	7 654 407	7 523 339

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	3 490 550	3 582 864
Agriculteurs	361 072	363 640
Autres professionnels	446 578	451 902
Clientèle financière	47 796	54 257
Entreprises	2 871 244	2 643 178
Collectivités publiques	185 847	159 828
Autres agents économiques	212 210	202 594
TOTAL EN PRINCIPAL	7 615 297	7 458 263
Dettes rattachées	39 110	65 076
VALEUR AU BILAN	7 654 407	7 523 339

NOTE 12**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE****12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	147	70	3 100	0	3 317	192	3 509	3 996
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	150 000	73 150	20 931	350 000	594 081	5 044	599 125	652 929
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	150 147	73 220	24 031	350 000	597 398	5 236	602 634	656 925

⁽¹⁾ Dont aucune émission à l'étranger

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 13****COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	1 547	1 144
Comptes de règlement et de négociation	1 864	234
Créditeurs divers	233 238	228 996
Versements restant à effectuer sur titres	18 487	23 817
VALEUR AU BILAN	255 136	254 191
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	30 156	11 316
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 439	1 302
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	101 028	100 830
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 694	3 165
Autres charges à payer	101 457	107 785
Autres comptes de régularisation	3 132	3 426
VALEUR AU BILAN	242 906	227 824
TOTAL	498 042	482 015

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14**PROVISIONS**

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
PROVISIONS						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁰⁾	1 661	4 261	(4 536)	(42)	(1)	1 343
Provisions pour autres engagements sociaux	1 812	400	-	-	-	2 212
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	5 018	1 872	-	(4 070)	-	2 820
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	256	242	(121)	(95)	-	282
Provisions pour autres litiges	486	387	(28)	(204)	-	641
Provision pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	158 793	28 138	-	(40 163)	1	146 769
Provisions pour restructurations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽⁵⁾	27 301	1 439	-	-	-	28 740
Provisions sur participations ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	10 730	3 104	(54)	(5 016)	(1)	8 763
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	16 458	10 868	-	-	-	27 326
Autres provisions ⁽⁹⁾	23 213	20 522	(7 231)	(19 555)	-	16 949
VALEUR AU BILAN	245 728	71 233	(11 970)	(69 145)	(1)	235 845

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 82 219 heures cumulées au 31/12/2014.

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II:

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 30 410 milliers d'euros

Dont sept filières spécifiques à hauteur de 116 359 milliers d'euros :

Viticulture, Bovins Ovins, Professionnels, LBO, Foncières :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2014 sur l'Habitat et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

Promotion immobilière

L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2014 sur les promoteurs

et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les provisions pour impôts différés sur sociétés transparentes.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est principalement destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(10) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé.

Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 164 992	719 674
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 215 372	1 221 709
Ancienneté de plus de 10 ans	1 201 006	1 350 603
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 581 370	3 291 986
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	507 617	544 445
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 088 986	3 836 431

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

- Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	53 217	62 575
Comptes épargne-logement	225 981	261 564
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	279 199	324 139

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 968	273
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 032	3 397
Ancienneté de plus de 10 ans	14 326	12 788
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	16 458
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	16 458

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	16 458	10 868	-	27 326
Comptes épargne-logement :	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	10 868	-	27 326

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.
Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX -
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

- Variation dette actuarielle

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé.

(en milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	44 721	44 226
	Coût des services rendus sur l'exercice	2 675	2 748
	Coût financier	1 349	1 258
	Cotisations employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
	Variation de périmètre	40	(30)
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations versées (obligatoire)	(2 500)	(3 208)
	(Gains) / pertes actuariels	5 038	(274)
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	51 323	44 720

- Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	84	2 748
	Coût financier	1 349	1 258
	Rendement attendu des actifs	(1 301)	(1 207)
	Coût des services passés	-	-
	Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	12	6
	(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
	(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	143

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

• Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

En milliers d'euros		31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	42 912	42 364
	Ecart d'ouverture	-	(374)
	Rendement attendu des actifs	1 301	1 207
	Gains / (pertes) actuariels	(234)	(428)
	Cotisations payées par l'employeur	3 051	3 007
	Cotisations payées par les employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
	Variation de périmètre	40	(30)
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations payées par le fonds	(2 500)	(3 208)
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	44 571	42 538

• Position nette

(en milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Position nette	Dette actuarielle au 31/12/N	(51 323)	(44 721)
	Coût des services passés non reconnus	-	-
	Impact de la limitation d'actifs	-	-
	Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	5 409	149
	Juste valeur des actifs fin de période	44 571	42 912
	POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	(1 343)	(1 660)

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	174 986	169 986
VALEUR AU BILAN	174 986	169 986

NOTE 18**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)**

- Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	191 454	1 741 023	767 003	352 365	-	2 339	204 306	3 258 490
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	-	-	-	-	-	-	(19 314)	(19 314)
Variation de capital (6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves (5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2012	-	138 739	46 247	5	-	-	(184 992)	(1)
Report à nouveau débitaire	-	-	-	(325)	-	-	-	(325)
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	218 233	218 233
Autres variations	-	-	-	-	-	(285)	-	(285)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	191 454	1 879 762	813 250	352 045	-	2 054	218 233	3 456 798
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013	-	-	-	-	-	-	(19 875)	(19 875)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2013	-	148 518	49 506	9	-	-	(198 033)	-
Report à nouveau débitaire	-	-	-	325	-	-	(325)	-
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	230 837	230 837
Autres variations	-	-	-	-	-	(262)	-	(262)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	191 454	2 028 280	862 756	352 379	-	1 792	230 837	3 667 498

Commentaires :

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité.

(2) Pas de CCI émis à la caisse régionale de Crédit agricole Centre-est,

(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion

(4) Pas de réévaluation légale.

(5) Pas de nouvelles émissions de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole S.A.

- Répartition de la variation du capital selon ses origines

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-
Augmentation du capital par apport	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 19

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	3 667 499	3 456 798
Fonds pour risques bancaires généraux	174 986	169 986
Dettes subordonnées et titres participatifs	195 065	160 253
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	4 037 550	3 787 037

NOTE 20

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	79 343	79 577
Sur les établissements de crédit et institutions financières	6 740	6 688
Sur la clientèle	72 603	72 889
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	62 460	71 786
Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
Sur la clientèle	62 460	71 786
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	111 222	172 374
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 301	34
Garanties données à des établissements de crédit	100 076	162 495
Garanties données à la clientèle	9 845	9 845
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 21

OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	60 382	61 770	71 131	72 352
Devises	28 213	34 867	32 704	39 220
Euros	32 169	26 903	38 427	33 132
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	-	-	-	-
TOTAL	60 382	61 770	71 131	72 352

NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	1 590 411	94 315	1 684 726	1 292 102
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ⁽¹⁾	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ ⁽¹⁾	1 590 411	94 315	1 684 726	1 292 102
• Swaps de taux d'intérêt	1 590 411	94 315	1 684 726	1 292 102
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	692 239	318 176	1 010 415	1 145 856
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	692 239	318 176	1 010 415	1 145 856
• Options de swap de taux	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	692 239	47 938	740 177	951 610
Vendus	-	47 938	47 938	49 546
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	111 151	111 151	72 350
Vendus	-	111 149	111 149	72 350
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 282 650	412 491	2 695 141	2 437 958

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	47 256	175 045	-	47 256	175 045	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	1 499	814 382	868 845	1 499	814 382	868 845	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	27 308	116 610	644 198	27 308	116 610	644 198	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	76 063	1 106 037	1 513 043	76 063	1 106 037	1 513 043	-	-	-
• Swaps de devises	-	5 969	5 899	-	5 969	5 899	-	-	-
• Opérations de change à terme	104 961	5 323	-	104 961	5 323	-	-	-	-
SOUS TOTAL	104 961	11 292	5 899	104 961	11 292	5 899	-	-	-
TOTAL	181 024	1 117 329	1 518 942	181 024	1 117 329	1 518 942	-	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	17 857	126 843	-	17 857	126 843	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	101 016	744 499	446 586	101 016	744 499	446 586	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	45 077	176 696	779 383	45 077	176 696	779 383	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	163 950	1 048 038	1 225 969	163 950	1 048 038	1 225 969	-	-	-
• Swaps de devises	-	-	11 731	-	-	11 731	-	-	-
• Opérations de change à terme	131 300	451	-	131 300	451	-	-	-	-
SOUS TOTAL	131 300	451	11 731	131 300	451	11 731	-	-	-
TOTAL	295 250	1 048 489	1 237 700	295 250	1 048 489	1 237 700	-	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	-	-	-	-
• Options de change	1 600	222 302	287	144 700
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	(42 841)	1 684 726	21 679	1 292 102
• Forward taux	-	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	555	788 115	3 759	1 001 156
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-	-	-	-
SOUS TOTAL	(40 686)	2 695 143	25 725	2 437 958
• Swaps de devises	-	11 868	-	11 731
• Opérations de change à terme	-	122 151	-	131 751
SOUS TOTAL	-	134 019	-	143 482
TOTAL	(40 686)	2 829 162	25 725	2 581 440

La juste valeur sera renseignée coupon couru inclus.

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

- Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	94 315	550 411	1 040 000	-
Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90-15 du CRBF.

- Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION AU 31/12/2014			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
NOUVEAU PORTEFEUILLE				
ANCIEN PORTEFEUILLE				
Position ouverte isolée		NÉANT		
Micro-couverture	NÉANT			NÉANT
Macro-couverture				NÉANT
Swaps de transaction		NÉANT	NÉANT	

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 23****INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS**

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

- Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	72 107	16 314	88 421	44 279	22 051	66 330
Risques sur les autres contreparties	1 467	499	1 966	933	224	1 157
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	73 574	16 813	90 387	45 212	22 275	67 487
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	73 574	16 813	90 387	45 212	22 275	67 487

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 24

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
• Ouverture de crédits confirmés	894 043	936 669
- Ouverture de crédits documentaires	10 947	9 870
- Autres ouvertures de crédits confirmés	883 096	926 798
• Autres engagements en faveur de la clientèle	691 842	702 715
Engagements de garantie	1 682 095	1 273 318
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 240 081	765 904
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	807	3 106
• Autres garanties	1 239 274	762 798
Engagements d'ordre de la clientèle	442 014	507 414
• Cautions immobilières	58 821	93 623
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	383 193	413 791
Engagements sur titres	3 599	4 245
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	3 599	4 245
ENGAGEMENTS REÇUS	5 432 385	6 290 166
Engagements de financement	447 152	1 447 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	447 152	1 447 152
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 981 634	4 838 769
Engagements reçus d'établissements de crédit	493 900	539 295
Engagements reçus de la clientèle	4 487 734	4 299 474
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 561 999	1 430 951
• Autres garanties reçues	2 925 735	2 868 523
Engagements sur titres	3 599	4 245
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	3 599	4 245

Les engagements de garantie Switch sont de 1 237 802 milliers d'euros au 31/12/2014.

NOTE 25

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cadre des refinancements obtenus via CASA auprès de la CRH, BEI, SFEF, TRICP et CACB, les actifs donnés en garantie représentent un montant de 6 315 milliers d'euros au 31/12/2014 contre 7 237 milliers d'euros au 31/12/2013.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 26****PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 518	2 848
Sur opérations internes au Crédit Agricole	115 273	126 872
Sur opérations avec la clientèle	582 587	589 514
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	56 966	58 859
Produit net sur opérations de macro-couverture	9 240	18 553
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	318	-
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	765 902	796 646
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 268)	(2 227)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(231 252)	(259 592)
Sur opérations avec la clientèle	(100 164)	(106 381)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	(1 995)
Sur dettes représentées par un titre	(40 951)	(40 673)
Autres intérêts et charges assimilées	(109)	(167)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(373 744)	(411 035)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	392 158	385 611

⁽¹⁾ Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 40 951 milliers d'euros, il était de 40 673 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27**REVENUS DES TITRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	2 534	958
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	54 432	57 795
Opérations diverses sur titres	-	107
REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES	56 966	58 860
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	34 175	10 376
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 262	3 282
Opérations diverses sur titres	-	-
REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	39 437	13 658
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	96 403	72 519

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 28****PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	905	(4)	901	1 125	(5)	1 120
Sur opérations internes au crédit agricole	45 884	(29 990)	15 894	55 918	(27 679)	28 239
Sur opérations avec la clientèle	88 818	(1 130)	87 688	84 185	(828)	83 357
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	550	-	550	582	-	582
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	189 754	(20 090)	169 664	197 163	(18 253)	178 909
Provision pour risques sur commissions	805	(819)	(14)	779	(791)	(12)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	326 716	(52 033)	274 683	339 752	(47 556)	292 195

⁽¹⁾ dont prestations d'assurance-vie : 33 776 milliers d'euros

NOTE 29**GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 139	3 104
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(101)	(26)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	3 038	3 078

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 30****GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	453	3 481
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	453	3 481
Plus-values de cession réalisées	11 747	16 091
Moins-values de cession réalisées	(286)	(506)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	11 461	15 585
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	11 914	19 066
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	(167)	(610)
Reprises de dépréciations	61	75
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(106)	(535)
Plus-values de cession réalisées	10	4
Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	10	4
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	(96)	(531)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	11 818	18 535

Les plus-values de cession comprennent 11 748 milliers d'euros sur titres de placement et 10 milliers d'euros sur titres de l'activité de portefeuille.

NOTE 31**AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	6 149	4 244
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 149	4 244
Charges diverses	(204)	(139)
Quote part des opérations faites en commun	(881)	(993)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	(374)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 085)	(1 506)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 064	2 738

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 32

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements :	(111 599)	(111 281)
Charges sociales :	(50 051)	(51 647)
• dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-	-
Intéressement et participation	(24 690)	(28 433)
Impôts et taxes sur rémunérations	(23 644)	(26 233)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(209 984)	(217 594)
Refacturation et transferts de charges de personnel	7 316	7 685
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(202 668)	(209 909)
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	(16 339)	(16 388)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(113 786)	(116 339)
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(130 125)	(132 727)
Refacturation et transferts de charges administratives	450	447
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(129 675)	(132 280)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(332 343)	(342 189)

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 135 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 371 milliers d'euros.

- **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 2 815 651 euros a été versé à la Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 2 786 219 euros au 31 décembre 2014 pour les dépenses suivantes :

- Formation (formation de tous les collaborateurs à l'excellence relationnelle, création d'un centre de perfectionnement des managers) : 87 779 euros
- Innovation (création d'application mobile, installation de bornes dans les agences avec accueil virtuel, généralisation des écrans tactiles...) : 372 688 euros
- Prospection de nouveaux marchés (création d'agences, développement de la Banque Directe, développement de coopérations spécialisées entre caisses régionales...) : 1 977 679 euros
- Transition écologique et énergétique (développement des véhicules électriques, travaux d'efficacité énergétique dans les agences, études rénovation du site de Bourg en Bresse...) : 348 073 euros

Le montant des crédits restant à employer est de 29 432 euros au 31 décembre 2014. Par ailleurs, le crédit d'impôt calculé au titre de l'année 2014 est de 4 261 214 euros. Ce crédit d'impôt compétitivité et emploi sera utilisé au cours de l'année 2015.

32.1 EFFECTIF

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	718	720
Non cadres	2 037	2 048
TOTAL	2 755	2 768

NOTE 33**COÛT DU RISQUE**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(143 652)	(113 103)
• Dépréciations de créances douteuses	(96 288)	(81 616)
• Autres provisions et dépréciations	(47 364)	(31 487)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	139 199	95 388
• Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	71 565	63 555
• Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	67 634	31 833
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(4 453)	(17 715)
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(3 453)	(3 677)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(16 673)	(19 128)
• Décote sur prêts restructurés	(530)	(741)
• Récupérations sur créances amorties	1 327	1 834
• Autres pertes	(54)	(38)
• Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(23 836)	(39 465)

⁽¹⁾ Dont utilisées 11 964 milliers d'euros en couverture de pertes sur créances douteuses compromises :
Dont 4 373 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises :

⁽²⁾ Dont 389 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

⁽³⁾ Dont 849 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

⁽⁴⁾ Dont 11 964 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 34

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(6 023)	(8 285)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6 023)	(8 285)
Reprises de dépréciations	3 461	3 588
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 461	3 588
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	(2 562)	(4 697)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 562)	(4 697)
Plus-values de cessions réalisées	4 841	84 552
• Sur titres d'investissement	4 710	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	131	84 552
Moins-values de cessions réalisées	-	(192)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	(192)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	4 841	84 360
• Sur titres d'investissement	4 710	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	131	84 360
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	2 279	79 663
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	581	156
Moins-values de cessions	(544)	(279)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	37	(123)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	2 316	79 540

NOTE 35

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels de l'année 2014 sont liés à une indemnité transactionnelle suite à un protocole d'accord pour résiliation du bail d'une de nos agences. Le montant net s'élève à 1,163 millions d'euros.

NOTE 36

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2014 s'établit à 126,1 millions d'euros (avec un taux d'imposition de 38%). Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 131,8 millions d'euros, d'une économie issue de l'Intégration Fiscale de 35,6 millions d'euros (1,1 million d'euros au titre du sous-palier Centre-est et 3,9 millions d'euros au titre du Groupe Fiscal Crédit-Agricole (dividendes SAS La Boétie), d'une dotation pour impôts différés de 1,4 million d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**NOTE 37****AFFECTATION DES RÉSULTATS**

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	230 837 123,90
REPORT À NOUVEAU	0,00
Réserve spéciale loi sur le mécénat	4 339,85
Intérêts aux parts sociales	2 713 705,02
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 312 784,29
Versement à la réserve légale	158 104 719,55
Versement aux réserves facultatives	52 701 573,19

NOTE 38**IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39**PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(en milliers d'euros)	KPMG	%	MAZARS SA	%
AUDIT				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	93	100%	93	100%
• Missions accessoires		0%		0%
SOUS-TOTAL	93	100%	93	100%
AUTRES PRESTATIONS				
• Juridique, fiscal et social		0%		0%
• Technologie de l'information		0%		0%
• Audit interne		0%		0%
• Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
SOUS-TOTAL	0	0%	0	0%
TOTAL	93	100%	93	100%

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Remarque : doivent figurer dans le tableau des honoraires des commissaires aux comptes uniquement les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) se rapportant à l'exercice N.]

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.610

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse Régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2014 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon et Villeurbanne, le 20 février 2015

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

KPMG AUDIT
SIEGE SOCIAL :
51 RUE DE SAINT CYR
69338 LYON
CEDEX 9

MAZARS
SIEGE SOCIAL :
131 BOULEVARD STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-Est

Société coopérative au capital de 191 453 610 €
Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
RCS : 399 973 825

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participation au dispositif SWITCH

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation

prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt.

En cas d'exercice de la garantie, l'indemnité est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances.

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et dans Crédit Agricole Assurances, ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

- Modalités :

Nature	Montant au 31/12/2014	Produit d'intérêt au 31/12/2014
Dépôt de garantie Switch	417 981 697 €	21 570 364 €
Garantie données Switch	1 237 802 430 €	17 388 005 €

Avances accordées à la SAS Rue de la Boétie

Avec SAS Rue de la Boétie

- Nature et Objet :

Votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue de la Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- Modalités :

Montant maximal hors intérêts	Modalité de rémunération	Solde avance 31/12/2014	Produit d'intérêt au 31/12/2014	Dividendes reçues au 31/12/2014
194 100 000 €	Selon avenant conclu en 2009	- €	21 294 €	26 213 149 €

Intégration fiscale au sein du Groupe Crédit Agricole :

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

La convention prévoit de réallouer la moitié de l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, la caisse est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 133 caisses locales et les filiales suivantes :

- Prestimmo
- Crédit Agricole Participations
- Interimob
- SCI Quai Jean Moulin
- Wiggings France
- SCI 113 rue des Charmettes

- SCI 5 rue du bœuf
- Crédit Agricole Centre Est Immobilier
- SCI Gambetta
- SNC Europimmo
- SCI 57 cours de la Liberté
- Sepi SNC
- SCI du 36
- Crédit Agricole Création
- Sepi SAR
- Centre-Est Participations III

- *Modalités :*

La charge d'impôt sur les sociétés 2014 de 126 108 548 € inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 1 127 037 €.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 20 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Anne Veaute



Emmanuel Charnavel

KPMG AUDIT



Philippe Massonnat

LES COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

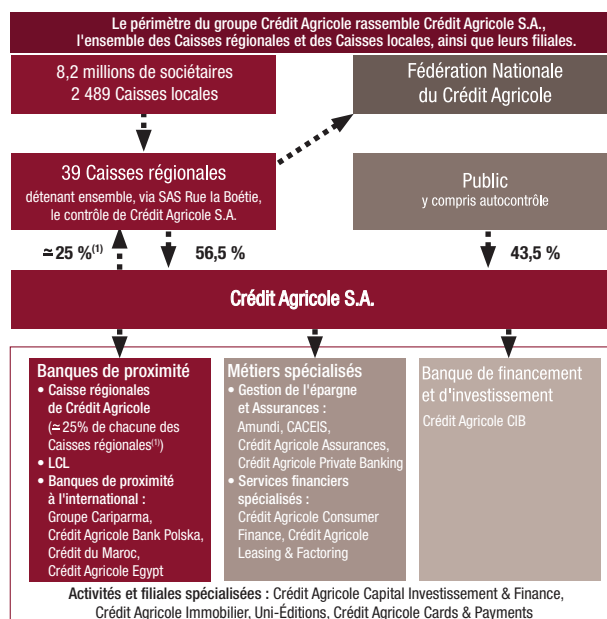
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect

des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

• Organisation du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en oeuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou

de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à

meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 133 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 16 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

• Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers.

- Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	21	5 377
• SAS Sacam Développement	882	885
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	26 213	-
• SAS Sacam Développement	655	-
• SAS Sacam International	2 472	-
• Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	17 388	7 958
• Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	21 570	15 921

⁽¹⁾ cf note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

L'année 2014 est marquée par le retour de distribution de dividende de la SAS Rue la Boétie et des SAS Sacam Développement et International.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	4.1	777 035	814 411
Intérêts et charges assimilées	4.1	(370 966)	(405 038)
Commissions (produits)	4.2	326 835	339 750
Commissions (charges)	4.2	(52 033)	(47 556)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 347	7 301
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	43 674	8 415
Produits des autres activités	4.5	46 197	43 367
Charges des autres activités	4.5	(13 060)	(14 039)
PRODUIT NET BANCAIRE		760 029	746 611
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	(350 411)	(360 850)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(11 769)	(11 828)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		397 849	373 933
Coût du risque	4.8	(24 489)	(39 520)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		373 360	334 413
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	1 549	1 255
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(564)	(8 645)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPOT		374 345	327 023
Impôts sur les bénéfices	4.10	(138 778)	(123 485)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		235 567	203 538
Intérêts minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		235 567	203 537

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
RÉSULTAT NET		235 567	203 537
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(5 271)	(154)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		(5 271)	(154)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence		(1 211)	(146)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 815	(44)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		303	37
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		(4 364)	(307)
Gains et pertes sur écarts de conversion		930	(553)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		10 423	916
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		11 353	363
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		(1)	(225)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		(2 461)	(1 381)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-	56
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		8 891	(1 187)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	4 527	(1 494)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		240 094	202 043
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Dont part du Groupe		240 094	202 043

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales	6.1	109 322	103 385
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	23 551	34 507
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	71 912	42 048
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8	1 878 473	1 752 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	2 855 828	4 853 972
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	18 003 378	17 739 355
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	1 389 197	1 460 657
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	47 165	58 919
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	428 671	465 448
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	44 788	44 667
Immeubles de placement	6.17	196 702	188 397
Immobilisations corporelles	6.18	81 262	85 387
Immobilisations incorporelles	6.18	16 287	16 894
Ecart d'acquisition	6.19		
TOTAL DE L'ACTIF		25 146 536	26 846 166

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**BILAN PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 174	3 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 808	16 134
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	12 218 601	14 398 781
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 597 961	7 457 648
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	635 226	692 587
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		47 497	21 661
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	10 845	-
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	369 319	374 240
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-	-
Provisions	6.21	66 782	60 239
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-	-
TOTAL DETTES		21 063 213	23 025 245
CAPITAUX PROPRES		4 083 323	3 820 921
• Capitaux propres - part du Groupe		4 083 307	3 820 906
- Capital et réserves liées		731 504	686 438
- Réserves consolidées		3 085 865	2 905 086
- Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		30 371	25 844
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-
- Résultat de l'exercice		235 567	203 537
• Participations ne donnant pas le contrôle		16	15
TOTAL DU PASSIF		25 146 536	26 846 166

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	PART DU GROUPE							PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres	Total des capitaux propres consolidés	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto- détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables					Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013	438 933	3 287 289	(143 582)	3 582 640	(2 952)	30 288	27 336	-	27 336	15	3 609 991
Augmentation de capital	30 356			30 356			-		30 356	-	30 356
Variation des titres auto détenus				-			-		-	-	-
Dividendes versés en 2013		(21 320)		(21 320)			-		(21 320)	-	(21 320)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-			-		-	-	-
Mouvements liés aux stock options				-			-		-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 356	(21 320)	-	9 036	-	-	-	-	9 036	-	9 036
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(198)	(464)	(662)		(662)	-	(662)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence		62		62	(109)	(722)	(831)	1 255	486	-	486
Résultat au 31/12/2013				-			-	202 282	202 282	-	202 282
Autres variations ⁽²⁾		(212)		(212)			-		(212)	-	(212)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	469 289	3 265 819	(143 582)	3 591 526	(3 259)	29 102		203 537	3 820 906	15	3 820 921
Affectation du résultat 2013		203 537		203 537			-	(203 537)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2014	469 289	3 469 356	(143 582)	3 795 063	(3 259)	29 102		-	3 820 906	15	3 820 921
Augmentation de capital	45 066			45 066			-		45 066	-	45 066
Variation des titres auto détenus				-			-		-	-	-
Dividendes versés en 2014		(22 776)		(22 776)			-		(22 776)	-	(22 776)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-			-		-	-	-
Mouvements liés aux stock options				-			-		-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	45 066	(22 776)	-	22 290	-	-	-	-	22 290	-	22 290
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(3 456)	7 963	4 507		4 507	-	4 507
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence		-		-	(908)	930	22	1 549	1 571	-	1 571
Résultat au 31/12/2014				-			-	234 018	234 018	-	234 018
Autres variations		16		16			-		16	-	16
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	514 355	3 446 596	(143 582)	3 817 369	(7 623)	37 995	30 372	235 567	4 083 308	15	4 083 323

⁽¹⁾ réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle. ⁽²⁾ La variation d'un montant de -212 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de **+ 262 402** milliers d'euros sur l'exercice 2014, passant de 3 820 921 milliers d'euros au 31 décembre 2013 à 4 083 323 milliers d'euros au décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : **+ 45 066** milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice :
- **22 776** milliers d'euros, dont 16 343 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenus par Crédit Agricole S.A. et 6 433 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2014 : **+ 235 567** milliers d'euros,
- Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : **+ 4 545** milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	374 345	327 023
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 770	11 827
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	45 613	59 203
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 549)	(1 255)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	448	516
Résultat net des activités d'investissement	-	-
Résultat net des activités de financement	-	-
Autres mouvements	(6 852)	(19 453)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	49 430	50 838
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	185 400	(77 490)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(95 480)	22 271
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(70 344)	(275 187)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	38 767	(34 441)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 468	-
Impôts versés	(116 804)	(132 318)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(56 993)	(497 165)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	366 782	(119 304)
<i>Flux liés aux participations ⁽¹⁾</i>	(10 534)	(19 834)
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(7 540)	(9 104)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(18 074)	(28 938)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	22 287	9 037
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	22 287	9 037
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)	370 995	(139 205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25 699	164 904
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	103 373	101 160
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 674)	63 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	396 694	25 699
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	109 319	103 373
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	287 375	(77 674)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(370 995)	139 205

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

⁽¹⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2014, ces opérations ont généré un impact net de - 10 534 milliers d'euros sur la trésorerie du groupe Crédit agricole centre-est qui se décompose comme suit :

- Décaissement lié à des souscriptions dans des augmentations de capital pour - 5 840 milliers d'euros
- Décaissement lié à des acquisitions de titres pour - 5 278 milliers d'euros
- Encaissement de 584 milliers d'euros généré par des cessions de titre

⁽²⁾ Le flux de trésorerie provenant des actionnaires, + 22 287 milliers d'euros, comprend :

- Encaissement de 45 066 milliers d'euros relatif à l'augmentation de capital des Caisses locales souscrite par les sociétaires,
- Décaissement de 16 346 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A,
- Décaissement de 6 433 milliers d'euros lié à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/ 2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétroactive. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. À contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables » (des nouvelles normes de consolidation) ou autres événements et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 ».

L'application de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.16 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 13.1 Entités structurées non consolidées

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Participations non consolidées ;
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Dépréciations des créances ;
- Provisions ;
- Actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte,

soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants:

BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas

éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS

Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf « dépréciation des titres » ci-dessous).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de

référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le Crédit agricole Centre-est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2014 comme en 2013.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations

futures du risque de crédit différent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois.

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base

sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 116 359 milliers d'euros dont 58 486 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats, 16 721 milliers d'euros sur le secteur des professionnels, 12 999 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 14 900 milliers d'euros pour la filière promotion immobilière, 4 797 milliers d'euros pour la Foncière, et 8 456 milliers d'euros pour les opérations de LBO.

• Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de

l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- *Distinction dettes – capitaux propres*

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe

Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé

doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit agricole Centre-est valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hierarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 :

- les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des

données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le groupe Crédit agricole Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

• Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués

à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Pour la partie des engagements non couverts par ces assurances, une provision pour indemnité de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est en 2014 comme en 2013.

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés. En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part. Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont

l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de

location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit agricole Centre-est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

- **Les normes de consolidation du Groupe Crédit Agricole**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque le Crédit agricole Centre-est est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements.

Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit agricole Centre-est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit agricole Centre-est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit agricole Centre-est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit agricole Centre-est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles

dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2014. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

2 - PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale Centre-est ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale Centre-est s'élève à 761.326 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 476.476 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 22 020 milliers d'euros pour la Caisse régionale Centre-est.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale Centre-est couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 1 237 802 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 417 982 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Centre-est supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 1.237.802 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Centre-est à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	23 551	34 507
Instruments dérivés de couverture	71 912	42 048
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	688 942	607 289
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	149 487	26 594
Prêts et créances sur la clientèle	18 003 378	17 739 355
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 389 197	1 460 657
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	20 326 467	19 910 450
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 585 870	1 639 335
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	434 641	507 616
Provisions - Engagements par signature	(2 820)	(5 018)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 017 691	2 141 933
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	22 344 158	22 052 383

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	10 732 097	10 442 393
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	313 513	322 199
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 770 508	4 273	3 116	-	1 767 392
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	61 937	-	-	-	61 937
Grandes entreprises	2 468 152	91 641	68 675	40 965	2 358 512
Clientèle de détail	14 168 418	284 508	185 140	105 804	13 877 474
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	18 469 015	380 422	256 931	146 769	18 065 315

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition pour 40 909 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale ⁽²⁾	2 096 833	10 279	8 323	-	2 088 510
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	26 594	-	-	-	26 594
Grandes entreprises	2 144 580	74 245	53 322	17 259	2 073 999
Clientèle de détail	13 889 775	249 549	171 395	141 534	13 576 846
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	18 157 782	334 073	233 040	158 793	17 765 949

(1) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 31 709 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.1.2.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administration générale ⁽¹⁾	88 530	134 561
Grandes entreprises	339 184	260 376
Clientèle de détail	1 158 156	1 244 398
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 585 870	1 639 335
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales ⁽¹⁾	3 568	63 309
Grandes entreprises	282 207	226 643
Clientèle de détail	153 495	214 719
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	439 270	504 671

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration générale ⁽¹⁾	187 818	163 346
Grandes entreprises	2 843 559	2 609 919
Clientèle de détail	4 566 584	4 684 383
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	7 597 961	7 457 648

⁽¹⁾ Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.1.3 Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

3.1.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	18 076 437	373 221	(250 486)	(144 839)	17 681 112
Autres pays de l'UE	78 395	1 984	(1 781)	(151)	76 463
Autres pays d'Europe	248 658	4 628	(4 313)	(1 608)	242 737
Amérique du Nord	14 716	109	(66)	(75)	14 575
Amériques Centrale et du Sud	4 962				4 962
Afrique et Moyen Orient	28 222	348	(217)	(61)	27 944
Asie et Océanie (hors Japon)	17 318	132	(68)	(35)	17 215
Japon	307				307
Organismes supranationaux					-
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	18 469 015	380 422	(256 931)	(146 769)	18 065 315

⁽¹⁾ Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition pour 40 909 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	17 758 625	324 199	(226 248)	(158 793)	18 143 666
Autres pays de l'UE	78 020	1 956	(1 316)		79 336
Autres pays d'Europe	251 034	7 287	(5 019)		256 053
Amérique du Nord	13 899	98	(106)		14 005
Amériques Centrale et du Sud	5 727				5 727
Afrique et Moyen Orient	30 529	369	(237)		30 766
Asie et Océanie (hors Japon)	19 614	164	(114)		19 728
Japon	334				334
Organismes supranationaux					-
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	18 157 782	334 073	(233 040)	(158 793)	18 549 615

⁽¹⁾ Dont encours clientèle sains restructurés pour 31 709 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**3.1.3.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
France (y compris DOM-TOM)	1 578 991	1 633 664
Autres pays de l'UE	2 003	1 718
Autres pays d'Europe	2 725	2 798
Amérique du Nord	1 250	395
Amériques Centrale et du Sud	57	53
Afrique et Moyen Orient	507	461
Asie et Océanie (hors Japon)	318	225
Japon	19	21
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 585 870	1 639 335
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
France (y compris DOM-TOM)	438 466	502 856
Autres pays de l'UE	804	1 800
Autres pays d'Europe		3
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		12
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	439 270	504 671

3.1.3.3 Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	7 430 796	7 281 320
Autres pays de l'UE	42 346	43 007
Autres pays d'Europe	96 994	106 866
Amérique du Nord	8 095	7 991
Amériques Centrale et du Sud	2 010	1 812
Afrique et Moyen Orient	9 353	8 361
Asie et Océanie (hors Japon)	6 733	6 602
Japon	1 634	1 689
Organismes supra-nationaux		
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	7 597 961	7 457 648

3.1.4 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						975 982	(51 435)	
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	9 657	(2 205)	
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 357	(1 643)	
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	300	(562)	
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	275 450	8 125	14 039	-	297 614	123 481	(403 700)	
• Administration générale	29 004	-	-	-	29 004	1 157	(3 116)	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	2 525	-	-	-	2 525	-	-	
• Grandes entreprises	77 319	3 886	13 668	-	94 873	22 956	(109 640)	
• Clientèle de détail	166 602	4 239	371	-	171 212	99 368	(290 944)	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	275 450	8 125	14 039	-	297 614	1 109 120	(457 340)	

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2013	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						947 689	(49 241)	
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	9 157	(2 144)	
• Administration générale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	8 978	(2 023)	
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	179	(121)	
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	266 653	10 095	13 738	8 785	299 271	101 033	(391 833)	
• Administration générale ⁽¹⁾	15 698	-	-	-	15 698	1 956	(8 323)	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	480	-	-	-	480	-	-	
• Grandes entreprises	90 204	5 937	12 753	8 780	117 674	20 923	(70 581)	
• Clientèle de détail	160 271	4 158	985	5	165 419	78 154	(312 929)	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	266 653	10 095	13 738	8 785	299 271	1 057 879	(443 218)	

⁽¹⁾ Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt : • Futures • FRA • Swaps de taux d'intérêts • Options de taux • Caps-floors-collars • Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	15 734	56 178	71 912	42 048
Instruments de devises et or : • Opérations fermes de change • Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments : • Dérivés sur actions & indices boursiers • Dérivés sur métaux précieux • Dérivés sur produits de base • Dérivés de crédits • Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-	-	15 734	56 178	71 912	42 048
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	-	15 734	56 178	71 912	42 048

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	25 942	86 866	112 808	16 134
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				-	25 942	86 866	112 808	16 134
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	-	25 942	86 866	112 808	16 134
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	-	25 942	86 866	112 808	16 134

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	325	1 467	1 792	3 163
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				-	322	1 166	1 488	764
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					3	301	304	2 399
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	801	-	801	287
• Opérations fermes de change								
• Options de change					801		801	287
Autres instruments :	-	-	-	16	-	-	16	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres				16			16	
SOUS TOTAL	-	-	-	16	1 126	1 467	2 609	3 450
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	-	-	-	16	1 126	1 467	2 609	3 450

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	1 267	1 989	3 256	3 640
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				-	1 265	1 885	3 150	3 139
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					2	104	106	501
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	801	-	801	287
• Opérations fermes de change								
• Options de change					801		801	287
Autres instruments :	-	-	-	-	-	117	117	28
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres					-	117	117	28
SOUS TOTAL	-	-	-	-	2 068	2 106	4 174	3 955
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	-	-	-	-	2 068	2 106	4 174	3 955

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 472 842	2 293 258
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 684 727	1 292 102
• Options de taux	-	-
• Caps-floors-collars	788 115	1 001 156
• Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or :	344 453	288 182
• Change à terme	122 152	143 482
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	222 301	144 700
Autres instruments :	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
TOTAL NOTIONNELS	2 817 295	2 581 440

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**3.2.3 Risque de change : contribution des différentes devises au bilan consolidé**

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	23 921 344	23 921 344	25 027 770	25 027 770
Autres devises de l'UE	5 441	5 441	1 153	1 153
USD	23 170	23 170	20 421	20 421
JPY	774	774	511	511
Autres devises	1 195 807	1 195 807	1 796 311	1 796 311
TOTAL BILAN	25 146 536	25 146 536	26 846 166	26 846 166

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	451 179	115 331	610 287	1 679 031	17	2 855 845
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 253 023	1 759 117	6 143 466	9 251 434	21	18 407 061
TOTAL ⁽¹⁾	1 704 202	1 874 448	6 753 753	10 930 465	38	21 262 906
Dépréciations						(403 700)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						20 859 206

⁽¹⁾ Au 31/12/2014 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	863 634	1 750 952	717 196	1 522 173	17	4 853 972
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 271 267	1 741 245	5 942 468	9 127 567	48 641	18 131 188
TOTAL ⁽¹⁾	2 134 901	3 492 197	6 659 664	10 649 740	48 658	22 985 160
Dépréciations						(391 833)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						22 593 327

⁽¹⁾ Au 31/12/2013 les montants communiqués incluent les créances rattachées

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 226 250	3 499 618	4 071 079	2 421 654	-	12 218 601
Dettes envers la clientèle	4 951 718	624 306	1 950 667	71 270	-	7 597 961
TOTAL (1)	7 177 968	4 123 924	6 021 746	2 492 924	-	19 816 562
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						19 816 562

(1) Au 31/12/2014, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 442 643	4 719 236	3 782 075	2 454 827	-	14 398 781
Dettes envers la clientèle	4 948 353	422 568	2 060 446	26 281	-	7 457 648
TOTAL (1)	8 390 996	5 141 804	5 842 521	2 481 108	-	21 856 429
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						21 856 429

(1) Au 31/12/2013, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	339	70	3 100	-	-	3 509
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	155 044	73 150	20 931	382 592	-	631 717
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (1)	155 383	73 220	24 031	382 592	-	635 226
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES (1)	-	-	-	-	-	-

(1) Au 31/12/2014, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	787	40	3 170	-	-	3 997
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	228 549	53 750	20 630	385 661	-	688 590
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽¹⁾	229 336	53 790	23 800	385 661	-	692 587
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Au 31/12/2013, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	71 912	112 808	1 834 893	42 048	16 134	1 540 014
Taux d'intérêt	71 912	112 808	1 834 893	42 048	16 134	1 540 014
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	71 912	112 808	1 834 893	42 048	16 134	1 540 014

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détections dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	2 623 863	2 372 396
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	2 623 863	2 372 396

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera portée à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera portée à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

4 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	834	1 156
Sur opérations internes au Crédit Agricole	115 274	126 830
Sur opérations avec la clientèle	583 534	596 224
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 520	6 705
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	54 407	55 934
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	19 466	27 562
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)	777 035	814 411
Sur opérations avec les établissements de crédit	(645)	(573)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(225 469)	(253 969)
Sur opérations avec la clientèle	(91 224)	(101 932)
Sur dettes représentées par un titre	(37 917)	(37 865)
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(15 711)	(10 699)
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(370 966)	(405 038)

(1) dont 11 041 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 10 043 milliers d'euros au 31 décembre 2013

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

⁽²⁾ dont 10 203 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 10 412 milliers d'euros au 31 décembre 2013

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 024	(4)	1 020	1 125	(5)	1 120
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 884	(29 990)	15 894	55 918	(27 679)	28 239
Sur opérations avec la clientèle	89 623	(1 949)	87 674	84 963	(1 619)	83 344
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	550	-	550	582	-	582
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	183 824	(19 834)	163 990	191 312	(18 013)	173 299
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	5 930	(256)	5 674	5 850	(240)	5 610
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	326 835	(52 033)	274 802	339 750	(47 556)	292 194

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(2 093)	(1 857)
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 260	5 877
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 122	3 087
Résultat de comptabilité de couverture	58	194
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2 347	7 301

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	88 838	(88 846)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	88 592	(136)	88 456
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	246	(88 710)	(88 464)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	135 005	(135 007)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts	54 433	(80 571)	(26 138)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	80 572	(54 436)	26 136
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	302	(234)	68
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	302	(234)	68
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	224 145	(224 087)	58

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 147	(1 146)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		(923)	(923)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 147	(223)	924
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	132 004	(132 005)	(1)
Variations de juste valeur des éléments couverts	82 920	(49 084)	33 836
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	49 084	(82 921)	(33 837)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	303	(109)	194
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	303	(109)	194
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	133 454	(133 260)	194

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus ⁽¹⁾	35 390	1 077
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ^(*)	6 100	9 453
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(2 526)	(2 115)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances ⁽²⁾	4 710	-
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	43 674	8 415

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

⁽¹⁾ Dont dividende reçu de la SAS Rue la Boétie pour 26 213 milliers d'euros en 2014

⁽²⁾ La cession des titres RaboBank réalisée au cours du 1^{er} semestre 2014 du fait de leur dégradation de 3 crans de notation a généré une plus value de cession de 4 710 milliers d'euros

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	22 455	22 377
Autres produits (charges) nets	10 682	6 951
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	33 137	29 328

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	210 285	218 274
Impôts et taxes	20 282	19 804
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	119 844	122 772
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	350 411	360 850

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2014				2013
	KPMG	MAZARS	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	152	93	17	262	252
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	7	-	235	242	72
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	159	93	252	504	324

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	(11 964)	(11 462)
• immobilisations corporelles	(11 897)	(11 425)
• immobilisations incorporelles	(67)	(37)
Dotations aux dépréciations	195	(366)
• immobilisations corporelles	(65)	(76)
• immobilisations incorporelles	260	(290)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(11 769)	(11 828)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**4.8 Coût du risque**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(144 573)	(113 482)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(440)	(121)
Prêts et créances	(124 427)	(100 078)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(433)	(491)
Engagement par signature	(1 872)	(2 197)
Risques et charges	(17 401)	(10 595)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	122 740	76 547
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	381	434
Prêts et créances	95 162	66 055
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	375	98
Engagement par signature	4 070	2 703
Risques et charges	22 752	7 257
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(21 833)	(36 935)
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 453)	(3 666)
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 327	1 833
Décotes sur crédits restructurés	(530)	(741)
Pertes sur engagements par signature	-	(1)
Autres pertes	-	(10)
COÛT DU RISQUE	(24 489)	(39 520)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	(502)	(342)
Plus-values de cession	322	145
Moins-values de cession	(824)	(487)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
PRODUITS (CHARGES) NETS SUR OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT ⁽¹⁾	(62)	(8 303)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(564)	(8 645)

⁽¹⁾ En 2013 il s'agit des droits d'enregistrements payés par CA Participations dans le cadre de la réorganisation interne de l'ensemble des activités immobilières sous cette société holding

4.10 Impôts**4.10.1 Charge d'impôt**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	(134 155)	(127 173)
Charge d'impôt différé	-	-
Produit d'impôt différé	(4 623)	3 688
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(138 778)	(123 485)

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	235 567		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	138 778		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	374 345	38,00%	142 251
Différences permanentes	(15 455)	38,00%	(5 873)
Différences temporaires ⁽¹⁾	(2 329)	38,00%	(885)
Effets des résultats en pertes	4 987	38,00%	1 895
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(4 458)	38,00%	(1 694)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			8 867
Intégration fiscale	(15 218)	38,00%	(5 783)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			138 778

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	203 537		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	123 485		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	327 022	38,00%	124 268
Différences permanentes	101 397	38,00%	38 531
Différences temporaires ⁽¹⁾	(5 505)	38,00%	(2 092)
Effets des résultats en pertes	3 053	38,00%	1 160
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(2 892)	38,00%	(1 099)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(817)
Intégration fiscale	(95 963)	38,00%	(36 466)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			123 485

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

⁽¹⁾ Les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont essentiellement composées en 2014 comme en 2013 des déductions ou réintégrations liées aux sociétés transparentes fiscalement.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	10 423	916
• Ecart de réévaluation de la période	14 490	10 184
• Transfert en résultat	(4 067)	(9 268)
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	929	(778)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	(2 461)	(1 381)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	-	56
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	8 891	-1 187
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5 271)	(154)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(1 211)	(146)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 815	(44)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	303	37
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(4 364)	(307)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4 527	(1 494)
Dont part Groupe	4 527	(1 494)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion	18		18	18	-	-	-	-	18		18	18
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	31 832	(8 581)	23 251	23 251	10 423	(2 459)	7 964	7 962	42 255	(11 040)	31 215	31 213
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			-		-	-	-				-	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-		-	-	-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	31 850	(8 581)	23 269	23 269	10 423	(2 459)	7 964	7 962	42 273	(11 040)	31 233	31 231
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	5 838	(5)	5 833	5 833	930	-	930	929	6 768	(5)	6 763	6 762
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	37 688	(8 586)	29 102	29 102	11 353	(2 459)	8 894	8 891	49 041	(11 045)	37 996	37 993
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(4 396)	1 511	(2 885)	(2 885)	(5 271)	1 815	(3 456)	(3 456)	(9 667)	3 326	(6 341)	(6 341)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-		-	-	-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(4 396)	1 511	(2 885)	(2 885)	(5 271)	1 815	(3 456)	(3 456)	(9 667)	3 326	(6 341)	(6 341)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(498)	125	(373)	(373)	(1 211)	302	(909)	(908)	(1 709)	427	(1 282)	(1 281)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(4 894)	1 636	(3 258)	(3 258)	(6 482)	2 117	(4 365)	(4 364)	(11 376)	3 753	(7 623)	(7 622)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	32 794	(6 950)	25 844	25 844	4 871	(342)	4 529	4 527	37 665	(7 292)	30 373	30 371

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**5 - INFORMATIONS SECTORIELLES**

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

6 - NOTES RELATIVES AU BILAN**6.1 Caisse, banques centrales**

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	95 011		91 360	
Banques centrales	14 308		12 013	
Créances rattachées	3		12	
VALEUR AU BILAN	109 322	-	103 385	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 609	3 450
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	20 942	31 057
VALEUR AU BILAN	23 551	34 507
Dont titres prêtés	-	-

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	2 609	3 450
VALEUR AU BILAN	2 609	3 450

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	20 942	31 057
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	20 942	31 057
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
VALEUR AU BILAN	20 942	31 057

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 174	3 955
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	4 174	3 955

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	4 174	3 955
VALEUR AU BILAN	4 174	3 955

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.2 et 3.4 relative à la couverture de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**6.4 Actifs financiers disponibles à la vente**

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	254 167	272	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	434 775	17 814	(169)	607 289	12 626	(228)
Actions et autres titres à revenu variable	116 562	16 430	(1 457)	105 925	14 777	(1 337)
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	1 072 969	10 485	(1 126)	1 039 316	8 024	(2 028)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	1 878 473	45 001	(2 752)	1 752 530	35 427	(3 593)
Impôts		(11 453)	415		(8 983)	403
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		33 548	(2 337)		26 444	(3 190)

⁽¹⁾ dont -53 651 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2014 et -51 386 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

⁽²⁾ par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 943 465 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 916 788 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	61 935	26 589
- Comptes et prêts	53 678	18 468
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	423	382
• dont comptes et prêts au jour le jour sains	53 255	18 086
- Valeurs reçues en pension	-	-
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Prêts subordonnés	8 257	8 121
- Autres prêts et créances		
VALEUR BRUTE	61 935	26 589
Créances rattachées	2	5
Dépréciations		
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	61 937	26 594
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 768 122	4 795 288
- Comptes ordinaires	294 572	33 583
- Comptes et avances à terme	2 473 550	4 761 705
- Prêts subordonnés	-	-
VALEUR BRUTE	2 768 122	4 795 288
Créances rattachées	25 769	32 090
Dépréciations		
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	2 793 891	4 827 378
VALEUR AU BILAN	2 855 828	4 853 972

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Titres de dettes	6 342	6 342
- Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 342
Prêts et avances	18 400 736	18 124 846
- Créances commerciales	49 956	47 529
- Autres concours à la clientèle	18 067 923	17 702 382
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		22 020
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	49 634	101 284
- Comptes ordinaires débiteurs	233 223	251 631
VALEUR BRUTE	18 407 078	18 131 188
Dépréciations	(403 700)	(391 833)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	18 003 378	17 739 355
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
VALEUR BRUTE	-	-
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-
VALEUR AU BILAN	18 003 378	17 739 355

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(391 833)	-	(131 768)	119 901	-	-	(403 700)
dont dépréciations collectives	(158 793)	-	(28 139)	40 163	-	-	(146 769)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(51 386)	-	(2 967)	712	-	-	(53 641)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(890)	-	(432)	495	-	-	(827)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(444 109)	-	(135 167)	121 108	-	-	(458 168)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(380 189)	-	(106 514)	94 870	-	-	(391 833)
dont dépréciations collectives	(162 135)	-	(18 462)	21 804	-	-	(158 793)
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(50 559)	-	(2 237)	1 410	-	-	(51 386)
Autres actifs financiers	(531)	-	(490)	131	-	-	(890)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(431 279)	-	(109 241)	96 411	-	-	(444 109)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**6.8 Exposition au risque souverain****Expositions significatives au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2014 comme au 31/12/2013, à aucune dette souveraine étrangère.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Le groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle**6.9.1 Dettes envers les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	5 878	1 414
• dont comptes ordinaires créditeurs	5 770	1 411
• dont compte et emprunts à terme	18	3
• dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	5 878	1 414
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	1 861	110 228
Comptes et avances à terme	12 210 862	14 287 139
TOTAL	12 212 723	14 397 367
VALEUR AU BILAN	12 218 601	14 398 781

6.9.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	4 433 161	4 321 662
Comptes d'épargne à régime spécial	83 209	76 349
Autres dettes envers la clientèle	3 081 591	3 059 637
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
VALEUR AU BILAN	7 597 961	7 457 648

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	328 509	286 982
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 060 688	1 173 675
TOTAL	1 389 197	1 460 657
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	1 389 197	1 460 657

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	3 509	3 997
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	631 717	688 590
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	635 226	692 587
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
VALEUR AU BILAN	-	-

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
(en milliers d'euros)						
Dérivés de trading	2 609		2 609	609		2 000
Dérivés de couverture	71 912		71 912	25 557		46 355
Sous total dérivés	74 521	-	74 521	26 166	-	48 355
Prises en pension de titres			-			-
Prêts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	74 521	-	74 521	26 166	-	48 355

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	3 450		3 450	1 831		1 619
Dérivés de couverture	42 048		42 048	16 134		25 914
Sous total dérivés	45 498	-	45 498	17 965	-	27 533
Prises en pension de titres			-			-
Prêts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	45 498	-	45 498	17 965	-	27 533

Compensation – Passifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	4 174		4 174	609		3 565
Dérivés de couverture	112 808		112 808	25 557		87 251
Sous total dérivés	116 982	-	116 982	26 166	-	90 816
Mises en pension de titres			-			-
Emprunts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	116 982	-	116 982	26 166	-	90 816

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	3 955		3 955	1 831		2 124
Dérivés de couverture	16 134		16 134	16 134		-
Sous total dérivés	20 089	-	20 089	17 965	-	2 124
Mises en pension de titres			-			-
Emprunts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	20 089	-	20 089	17 965	-	2 124

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	4 362	7 878
Impôts différés	42 803	51 041
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	47 165	58 919
Impôts courants	10 795	-
Impôts différés	50	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	10 845	-

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	75 357	22 352	77 019	21 081
Charges à payer non déductibles	1 857		3 408	
Provisions pour risques et charges non déductibles	63 672		64 785	
Autres différences temporaires	9 828	22 352	8 826	21 081
Impôts différés / Réserves latentes	2 338	10 247	491	8 890
Actifs disponibles à la vente	476	10 247	440	8 890
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 862		51	
Impôts différés / Résultat	106 497	108 840	66 201	62 699
Effet des compensations	(141 389)	(141 389)	(92 670)	(92 670)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	42 803	50	51 041	-

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers****6.14.1 Comptes de régularisation et actifs divers**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES ACTIFS	268 703	188 586
Comptes de stocks et emplois divers	1 966	1 340
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	266 641	187 183
Comptes de règlements	96	63
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	159 968	276 862
Comptes d'encaissement et de transfert	53 412	160 086
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	65	105
Produits à recevoir	100 596	108 208
Charges constatées d'avance	2 555	2 048
Autres comptes de régularisation	3 340	6 415
VALEUR AU BILAN	428 671	465 448

6.14.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	131 902	149 382
Comptes de règlements	1 864	234
Créditeurs divers	114 050	125 331
Versement restant à effectuer sur titres	15 988	23 817
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	237 417	224 858
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	30 156	11 316
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 439	1 302
Produits constatés d'avance	100 678	100 782
Charges à payer	102 012	108 032
Autres comptes de régularisation	3 132	3 426
VALEUR AU BILAN	369 319	374 240

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net

6.15 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant

6.16 Entreprises associées

Au 31 décembre 2014, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 44.788 milliers d'euros (44.666 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le groupe Crédit agricole Centre-est détient 18,30% des intérêts dans une entreprise associée présentée dans le tableau ci-dessous, qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en milliers d'euros)	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	44 788		1 443	1 549
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)	44 788			-
(en milliers d'euros)	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	44 666			1 255
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)	44 666			-

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2014. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.19 « Ecarts d'acquisition ».

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit agricole Centre-est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2014			
	Résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	43 793	8 463	(4 966)	3 497
(en milliers d'euros)	31/12/2013			
	Résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	41 250	8 500	(1 489)	7 011

(en milliers d'euros)	31/12/2014									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit"	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	4 390 002		3 832	4 116 168	243 235	4 145 314		4 066 886		244 688

(en milliers d'euros)	31/12/2013									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit"	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	4 233 412		3 759	3 917 596	298 441	3 999 596		3 925 591		244 019

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les entreprises associées

La réconciliation entre les capitaux propres des entreprises associées et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du groupe Crédit agricole Centre-est est présentée ci-après :

6.16.1 Entreprises associées : Rapprochement entre les informations financières résumées et la valeur comptable

(en milliers d'euros)	31/12/2014			
	Quote-part de capitaux propres	Retraitements de consolidation	Ecart d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	244 688			44 788

(en milliers d'euros)	31/12/2013			
	Quote-part de capitaux propres	Retraitements de consolidation	Ecart d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	244 019			44 666

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	341 284	-	23 147	(6 238)	-	-	358 193
Amortissements et dépréciations	(152 887)	-	(9 168)	564	-	-	(161 491)
VALEUR AU BILAN	188 397	-	13 979	(5 674)	-	-	196 702

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	347 665	-	16 838	(23 219)	-	-	341 284
Amortissements et dépréciations	(155 400)	-	(9 518)	12 031	-	-	(152 887)
VALEUR AU BILAN	192 265	-	7 320	(11 188)	-	-	188 397

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 291 367 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 280 621 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	291 367		291 367	
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	291 367	-	291 367	-

	VB	Amort / dep	VN	Plus value	Valo
Sepi	60 402	(19 193)	41 209	15 268	56 477
Sepi écart d'ac	24 000	(22 277)	1 723	-	1 723
Europimmo	256 379	(109 080)	147 299	79 397	226 696
Europimmo écart d'ac	11 514	(6 028)	5 486	-	5 486
CACE	5 898	(4 913)	985	-	985
	358 193	(161 491)	196 702	94 665	291 367

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	338 498	-	8 496	(6 995)	-	(63)	339 936
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(253 111)	-	(11 988)	6 425	-	-	(258 674)
VALEUR AU BILAN	85 387	-	(3 492)	(570)	-	(63)	81 262
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	20 009	-	50	(1 090)	-	63	19 032
Amortissements et dépréciations	(3 115)	-	(97)	467	-	-	(2 745)
VALEUR AU BILAN	16 894	-	(47)	(623)	-	63	16 287

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	334 852	-	9 393	(4 213)	-	(1 534)	338 498
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(245 367)	-	(11 500)	3 756	-	-	(253 111)
VALEUR AU BILAN	89 485	-	(2 107)	(457)	-	(1 534)	85 387
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	18 650	-	26	(201)	-	1 534	20 009
Amortissements et dépréciations	(2 789)	-	(327)	1	-	-	(3 115)
VALEUR AU BILAN	15 861	-	(301)	(200)	-	1 534	16 894

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.19 Écarts d'acquisition

Néant

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.21 Provisions

(en milliers d'euros)	01/01/2014	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	16 458	-	10 868	-	-	-	27 326
Risque d'exécution des engagements par signature	5 018	-	1 872	-	(4 070)	-	2 820
Risques opérationnels	10 730	-	3 103	(54)	(5 016)	-	8 763
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	3 691	-	4 702	(4 536)	(41)	5 259	9 075
Litiges divers	854	-	1 328	(229)	(311)	-	1 642
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	23 488	-	20 752	(7 529)	(19 555)	-	17 156
TOTAL	60 239	-	42 625	(12 348)	(28 993)	5 259	66 782

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(1) Dont (6 750) milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4 dont (2 213) milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	01/01/2013	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	12 368	-	4 458		(368)	-	16 458
Risque d'exécution des engagements par signature	5 524	-	2 197		(2 703)	-	5 018
Risques opérationnels	10 687	-	5 005	(38)	(4 924)	-	10 730
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	3 498	-	1 377	(21)	(119)	(1 044)	3 691
Litiges divers	236	-	752	(68)	(66)	-	854
Participations	-	-				-	-
Restructurations	-	-				-	-
Autres risques	18 114	-	13 896	(4 499)	(4 023)	-	23 488
TOTAL	50 427	-	27 685	(4 626)	(12 203)	(1 044)	60 239

(1) Dont (1 809) milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont (1 813) milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 325 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

6.21.1 Provision épargne logement :

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 164 992	719 674
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 215 372	1 221 709
Ancienneté de plus de 10 ans	1 201 006	1 350 603
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 581 370	3 291 986
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	507 617	544 445
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 088 986	3 836 431

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et hors prime d'état.

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	53 217	62 575
Comptes épargne-logement	225 982	261 564
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	279 199	324 139

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 968	273
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 032	3 397
Ancienneté de plus de 10 ans	14 326	12 788
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	16 458
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	16 458

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	16 458	10 868		27 326
Comptes épargne-logement	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	10 868	-	27 326

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22 Capitaux propres part du groupe

6.22.1 Composition du capital au 31 décembre 2014

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)	-	-	-	-	-	-
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)	3 191 415	-	-	3 191 415	25%	0%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	-	-	3 191 415		
PARTS SOCIALES	9 572 160	2	3	9 572 159	75%	100%
Dont 133 Caisses Locales	9 572 142	-	-	9 572 142		
Dont 16 administrateurs de la CR	17	2	3	16		
Dont Crédit Agricole S.A.	1	-	-	1		
TOTAL	12 763 575	2	3	12 763 574	100%	100%

6.22.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (22 776 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit Agricole S.A., 16 343 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 6 433 milliers d'euros.

6.23. Participations ne donnant pas le contrôle

Non significatif dans le groupe Crédit agricole Centre-est.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.24. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	109 322	-	-	-	109 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	602	4 396	17 086	1 467	23 551
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	15 734	56 178	71 912
Actifs financiers disponibles à la vente	1 435 925	103 122	20 339	315 903	3 184	1 878 473
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	451 179	115 331	610 287	1 679 031	2 855 828
Prêts et créances sur la clientèle	21	1 145 328	1 700 986	6 041 663	9 115 380	18 003 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	26 860	9 888	550 817	801 632	1 389 197
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 435 946	1 836 413	1 850 940	7 551 490	11 656 872	24 331 661
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	2 068	2 106	4 174
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	25 942	86 866	112 808
Dettes envers les établissements de crédit	-	2 226 250	3 499 618	4 071 079	2 421 654	12 218 601
Dettes envers la clientèle	-	4 951 702	624 306	1 950 683	71 270	7 597 961
Dettes représentées par un titre	-	155 383	73 220	24 031	382 592	635 226
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	47 497	-	-	-	47 497
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	-	7 380 832	4 197 144	6 073 803	2 964 488	20 616 267

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	103 385	-	-	-	103 385
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	5 913	3 976	21 690	2 928	34 507
Instruments dérivés de couverture	-	-	4 141	22 873	15 034	42 048
Actifs financiers disponibles à la vente	1 617 935	31 207	32 573	61 831	8 984	1 752 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	863 626	1 750 952	717 196	1 522 198	4 853 972
Prêts et créances sur la clientèle	48 641	1 164 882	1 693 878	5 845 552	8 986 402	17 739 355
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	31 853	33 074	352 224	1 043 506	1 460 657
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 666 576	2 200 866	3 518 594	7 021 366	11 579 052	25 986 454
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	1 735	2 220	3 955
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	15 611	523	16 134
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 442 643	4 719 236	3 782 075	2 454 827	14 398 781
Dettes envers la clientèle	-	4 948 353	422 568	2 060 446	26 281	7 457 648
Dettes représentées par un titre	-	229 336	53 790	23 800	385 661	692 587
Dettes subordonnées	(32 230)	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	21 661	-	-	-	21 661
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	(32 230)	8 641 993	5 195 594	5 883 667	2 869 512	22 590 766

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS**7.1 Détail des charges de personnel**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements ⁽¹⁾	109 673	111 280
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	14 479	13 415
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	-
Autres charges sociales	37 799	38 913
Intéressement et participation	24 690	28 433
Impôts et taxes sur rémunération	23 644	26 233
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	210 285	218 274

⁽¹⁾ Dont indemnités liées à la retraite pour 1 348 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 722 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 135 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 944 milliers d'euros au 31 décembre 2013, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 371 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 395 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période (Equivalent Temps plein)

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France ⁽¹⁾	2 801	2 938
Etranger	-	-
TOTAL	2 801	2 938

⁽¹⁾ Les données 2013 ont été modifiées pour restituer le nombre d'Equivalent Temps Plein à fin de période au lieu du nombre d'effectif

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Néant

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
VARIATION DETTE ACTUARIELLE		
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	44 721	44 226
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 675	2 748
Coût financier	1 349	1 258
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	40	(30)
Prestations versées (obligatoire)	(2 500)	(3 208)
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	(660)	(823)
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	5 698	550
DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE	51 323	44 721
DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT		
Coût des services	2 675	2 748
Charge / produit d'intérêt net	48	51
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	2 723	2 799
DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	4 397	4 241
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	234	429
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	(660)	(823)
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	5 698	550
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*		
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	5 272	156
*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience	(663)	(816)
VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	42 912	42 364
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	1 301	1 207
Gains / (pertes) actuariels	(234)	(429)
Cotisations payées par l'employeur	3 051	3 007
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	40	(30)
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	(2 500)	(3 207)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FIN DE PÉRIODE	44 570	42 912
POSITION NETTE		
Dettes actuarielles fin de période	51 323	44 721
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(44 570)	(42 912)
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	6 753	1 809

7.5 Autres avantages sociaux**7.5.1 Rémunération variable collective**

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.5.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 213 milliers d'euros au 31 décembre 2014 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.21.

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**8.1 Engagements donnés et reçus**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 642 094	2 041 936
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	56 224	402 601
• Engagements en faveur de la clientèle	1 585 870	1 639 335
Ouverture de crédits confirmés	894 028	936 653
- Ouverture de crédits documentaires	10 947	9 870
- Autres ouvertures de crédits confirmés	883 081	926 783
Autres engagements en faveur de la clientèle	691 842	702 682
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 679 351	1 273 575
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 240 081	768 904
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	807	3 106
Autres garanties ⁽¹⁾	1 239 274	765 798
• Engagements d'ordre de la clientèle	439 270	504 671
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Cautions immobilières	58 821	93 623
Autres garanties d'ordre de la clientèle	380 449	411 048
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	6 315 384	7 236 822

⁽¹⁾ Dont 1 237 802 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 02 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 761 326 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	445 951	1 447 152
• Engagements reçus d'établissements de crédit	445 951	1 447 152
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 974 625	4 831 767
• Engagements reçus d'établissements de crédit	493 891	539 293
• Engagements reçus de la clientèle	4 480 734	4 292 474
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 561 999	1 430 951
Autres garanties reçues	2 918 735	2 861 523
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS ⁽¹⁾ (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie de passifs ⁽¹⁾ (dont actifs transférés)	6 315 384	7 236 822
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché ⁽²⁾	87 850	
Titres et valeurs donnés en pension		
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS	6 403 234	7 236 822
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES	-	-

⁽¹⁾ Les créances ont été apportées en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit-Agricole à différents mécanismes de refinancements. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

⁽²⁾ Un accord de collatéralisation a été conclu entre Centre-est et CACIB. Celui-ci se traduit au 31/12/2014 par un dépôt de garantie de 87 850 milliers d'euros

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 02 janvier 2014, le Crédit agricole Centre-est a versé un dépôt de garantie de 417 982 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 256 694 milliers d'euros.

8.3 Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, le Crédit agricole Centre-est a apporté 6 315 384 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 236 822 milliers d'euros en 2013. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 2 829 463 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 276 416 milliers d'euros en 2013 ;
- 0 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 298 857 milliers d'euros en 2013 ;
- 1 403 706 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 447 823 milliers d'euros en 2013 ;
- 2 082 215 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 213 726 milliers d'euros en 2013

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Comme les exercices précédents, le Crédit agricole centre-est n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PRÊTS ET CRÉANCES	21 594 963	-	21 594 963	-
Créances sur les établissements de crédit	2 829 056	-	2 829 056	-
• Comptes ordinaires & prêts JJ	294 995		294 995	
• Comptes et prêts à terme	2 525 804		2 525 804	
• Valeurs reçues en pension				
• Titres reçus en pension livrée				
• Prêts subordonnés	8 257		8 257	
• Titres non cotés sur un marché actif				
• Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	18 765 907	-	18 765 907	-
• Créances commerciales	49 956		49 956	
• Autres concours à la clientèle	18 429 121		18 429 121	
• Titres reçus en pension livrée				
• Prêts subordonnés				
• Titres non cotés sur un marché actif	6 389		6 389	
• Créances nées d'opérations d'assurance directe				
• Créances nées d'opérations de réassurance				
• Avances en comptes courants d'associés	48 519		48 519	-
• Comptes ordinaires débiteurs	231 922		231 922	
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 591 776	1 591 776	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	396 792	396 792		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 194 984	1 194 984		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	23 186 739	1 591 776	21 594 963	-

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	12 203 672	-	12 203 672	-
• Comptes ordinaires & emprunts JJ	7 710		7 710	
• Comptes et emprunts à terme	12 195 962		12 195 962	
• Valeurs données en pension				
• Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	7 557 013	-	7 557 013	-
• Comptes ordinaires créditeurs	4 433 019		4 433 019	
• Comptes d'épargne à régime spécial	83 209		83 209	
• Autres dettes envers la clientèle	3 040 785		3 040 785	
• Titres donnés en pension livrée				
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
• Dettes nées d'opérations de réassurance				
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	629 990		629 990	
Dettes subordonnées	-		-	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	20 390 675	-	20 390 675	-

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

- **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 609	-	2 609	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	2 609		2 609	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	20 942	-	20 942	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	20 942	-	20 942	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	20 942		20 942	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	935 008	334 818	600 191	-
• Effets publics et valeurs assimilées	254 167	254 167		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	434 775	78 598	356 177	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	246 066	2 053	244 014	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	71 912		71 912	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 030 471	334 818	695 654	-

⁽¹⁾ Hors 943 466 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 450	-	3 450	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	3 450		3 450	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 057	5 242	25 815	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	31 057	5 242	25 815	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	31 057	5 242	25 815	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	835 742	124 660	711 082	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	607 289	123 733	483 556	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	228 453	927	227 526	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	42 048		42 048	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	912 297	129 902	782 395	-

⁽¹⁾ Hors 916 788 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 174	-	4 174	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	4 174		4 174	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	112 808		112 808	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	116 982	-	116 982	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 955	-	3 955	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	3 955		3 955	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	16 134		16 134	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	20 089	-	20 089	-

10.2.2 Changements de modèles de valorisation

En 2014, le crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2013.

11 - IMPACT DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) OU AUTRES ÉVÈNEMENTS

Néant

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**12 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

12.1 Informations sur les filiales : opérations de titrisations et fond dédiés

Le Crédit agricole Centre-est détient 99,99 % du fonds dédié CAPI Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (208.631 milliers d'euros pour un total bilan de 217.157 milliers d'euros).

12.2 Composition du périmètre

SOCIÉTÉS	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	18,30	18,30	MEE
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG

13 - PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**13.1 Participations non consolidées**

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit agricole Centre-est ne détient pas de participations pour lesquelles le pourcentage de contrôle serait supérieur à 20 % et dont la valeur de bilan serait significative.

13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit agricole Centre-est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

Le groupe Crédit agricole Centre-est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des Assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2014, l'implication du groupe Crédit agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit agricole Centre-est dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2014															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente								307 320	307 320							
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	307 320	307 320	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction																
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes au coût amorti																
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS																-
• Engagements de financement																
• Engagements de garantie																
• Autres engagements																
• Provisions - Engagements par signature																
EXPOSITION MAXIMALE AUX RISQUES DE PERTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NET DE PROVISIONS) VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES								9 231 647								

⁽¹⁾ L'exposition au risque de pertes pour les entités structurées qui ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité est communiquée dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt. [Par ailleurs, les informations concernant les entités structurées de DAS Recovery sont communiquées dans la partie 5 du document de référence relative aux facteurs de risque]

14 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

KPMG Audit

51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.453.610

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-avant et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3.2.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3.2.1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3.2.1 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 1.3.4 et 7.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 20 février 2015

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MARDI 24 MARS 2015

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2014 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 1,89 % le taux d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2014. »

Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 230 837 123,90 euros, ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	4 339,85 €
• Intérêt aux parts sociales à 1,89 %	2 713 707,02 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 312 784,29 €
• Versement à la réserve légale	158 104 719,55 €
• Versement aux réserves facultatives	52 701 573,19 €
	230 837 123,90 €

Quatrième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 625 euros au 1^{er} janvier 2014 s'élève à 191 453 610 euros au 31 décembre 2014. Il se décompose comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale	Capital
Parts sociales détenues par les Administrateurs	16	15	240
Parts sociales détenues par les Caisses Locales	9 572 142	15	143 582 130
Part sociale détenue par CASA	1	15	15
Certificats Coopératifs d'Associés	3 191 415	15	47 871 225
	TOTAL		191 453 610

L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 30 euros et entérine le remboursement de trois parts sociales représentant un montant de 45 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer la somme globale allouée au financement des indemnités des Administrateurs à 385 000 euros au titre de l'exercice 2015, en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée. »

Sixième résolution

« Présentation et vote consultatif de l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2014 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse régionale en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier. L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 3 210 947 € au titre de l'exercice 2014 ».

Septième résolution

« L'Assemblée générale réélit, pour une durée de 3 ans, en exécution de l'article 15 des statuts, les Administrateurs sortants suivants :

Monsieur David BERTHET
Monsieur Pascal DESAMAIS
Monsieur Jacques DUCERF
Monsieur Marc LE BRUN
Madame Josette PUSSIER

L'Assemblée générale, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur :

- de M. Jean-François GORTVA et décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur M. Eric DECELLIERES pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- de M. Marc PARIOT et décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur Mme Anne VIGNAT DUCRET pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. »

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2014, à l'exception des données chiffrées sociales qui se rapportent à l'exercice 2013. En effet, les délais de collecte et de consolidation des données chiffrées sociales, qui sont ceux du Bilan Social publié en mai, n'ont pas permis la publication des informations 2014 dans les délais de publication du rapport financier (les effectifs communiqués couvrent 95% du périmètre consolidé, la filiale CACEI n'étant pas prise en compte dans le reporting RSE)

INFORMATIONS SOCIALES	1- EMPLOI	Effectif total par catégorie, contrat et zone géographique	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectif de l'entreprise au 31/12/2013 : 3 086 (-2% par rapport à 2012) Répartition de l'effectif au 31/12/2013 par catégorie (cadre, TAU, AA) : Cadre : 762 (-0,5% par rapport à 2012) TAU : 1451 (+0,5% par rapport à 2012) AA : 664 (-20% par rapport à 2012) Répartition géographique : 100% des collaborateurs sur le territoire CACE (départements 01,69,71 et Nord 38-26-07)
		Répartition des employés par sexe, âge	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2013 : 1061 Hommes, 2025 Femmes Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12/2013 : Moins de 20 ans : 4 (0 en 2012) 20 à 24 ans : 220 (+6,8% par rapport à 2012) 25 à 29 ans : 379 (+7,4% par rapport à 2012) 30 à 34 ans : 312 (-5,7% par rapport à 2012) 35 à 39 ans : 273 (+2,2% par rapport à 2012) 40 à 44 ans : 388 (-3,5% par rapport à 2012) 45 à 49 ans : 367 (-3,4% par rapport à 2012) 50 à 54 ans : 463 (-1,1% par rapport à 2012) 55 à 59 ans : 549 (-12% par rapport à 2012) 60 ans et plus : 131 (+8,3% par rapport à 2012)
		Embauches et licenciements	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'embauches dans l'année 2013 : 142 CDI (+97% par rapport à 2012) et 357 CDD (+22% par rapport à 2012) Nombre de licenciements dans l'année 2013 : 0 pour cause économique (idem par rapport à 2012), 16 pour autre cause (+33% par rapport à 2012)
		Turn over	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de turnover 2013 : 2,5% (1,3% en 2012)
	2- ORGANISATION DU TRAVAIL / SANTE ET SECURITE	Absentéisme (types d'absence, accidents de trajet, incivilités, TMS)	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours d'absence (ou d'heures) pendant l'année / nombre de jours théoriques (ou d'heures) pendant la même période 2013 : 7,45% (7,35% en 2012) Recommandation : commenter les motifs d'absence dans la rédaction du rapport si pertinent
		Nombre de jours travaillés dans l'année et nombre de collaborateurs à temps partiel	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours travaillés dans l'année 2013 : 205 jours (idem par rapport à 2012) Nombre de collaborateurs à temps partiel en 2013 : 431 collaborateurs (-4,6% par rapport à 2012)
	5- FORMATION	Nombre total d'heures de formation par salariés et descriptif de la politique de formation	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre total d'heures de formation par salariés en 2013 : 4,89 jours/collaborateurs (+11,1% par rapport à 2012) Budget total de formation (comptable) / masse salariale en 2013 : 6,16% (+0,36% par rapport à 2012) Les axes majeurs de la formation en 2013 : programme relationnel client 2,0 étendu à l'ensemble des métiers site visant à l'excellence dans la capacité à accueillir, écouter et comprendre les attentes des clients pour leur apporter toute la valeur ajoutée attendue. programmes thématiques (par exemple: conseil sur la préparation de la retraite...) programmes d'actualisation des connaissances en termes de conformité des opérations.
			<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions avec les IRP : 85 (+9% par rapport à 2012)
	6 - RELATIONS SOCIALES	Nombre de réunions avec les IRP	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions avec les IRP : 85 (+9% par rapport à 2012)
		Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés signés au cours de l'année 2013 : 11 (+175% par rapport à 2012) Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés en 2013 : 92 (+13 % par rapport à 2012)
7 - SANTE ET SECURITE	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail : 16 (idem par rapport à 2012) 	
	Liste des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<p>En 2013 : les accords ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord mobilités 11/02/2013 Accord NAO 18/03/2013 Accord intéressement 14/05/2013 Accord PEE 14/05/2013 Avenant CET (Prolongation de durée au 14/06/2013) Avenant CET (valorisation jours CET dans le PERCO 14/06/2013) Droit syndical 11/07/2013 Débloccage Hollande PEE 26/07/2013 Avenant vote électronique 19/08/2013 Protocole préélectoral 18/09/2013 Accord contrat de génération 19/09/2013 	
8 - EGALITE DE TRAITEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Salaires moyen femme/homme des cadres Salaires moyen femme/homme des techniciens Salaires moyen femme/homme des agents d'application Composition de l'entreprise : % de collaboratrices Composition du Conseil d'administration de la CR : % d'administratrices 	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Salaires moyen femme/homme des cadres : F: 47 / H : 53.6 (F: +2,6% / H : +0,1% par rapport à 2012) Salaires moyen femme/homme des techniciens : F: 32.2 / H : 34.8 (F: +0,6% / H : idem par rapport à 2012) Salaires moyen femme/homme des agents d'application : F: 27.5 / H : 28.9 (F: +0,7% / H : -2,7% par rapport à 2012) Composition de l'entreprise : % de collaboratrices : 65,6% (+1,3% par rapport à 2012) Composition du Conseil d'administration de la CR : % d'administratrices : 19% (+2% par rapport à 2012) 	
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de salariés handicapés Montant d'achat de biens et services aux ESAT sur l'année 	<p>En 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de salariés handicapés : 4,77% (+0,43% par rapport à 2013) Montant d'achat de biens et services aux ESAT sur l'année : 148K€ (-2% par rapport à 2013) 	
	Descriptif de la politique en place dans l'entreprise	<p>Pour nos clients, la société a mis en place une politique ACCEDO, qui permet l'accès aux agences pour les personnes sourdes et malentendantes.</p> <p>En interne, pour nos collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> le «Pacte Action Senior», la charte de la diversité. 	
9 - EVOLUTION DE CARRIERE	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière	<p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage total de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé : 89,75% Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une promotion : 7,97% (-0,63% par rapport à 2012) Charges salariales globales : 190 M€ (-1% par rapport à 2012) Nombre de salariés ayant bénéficiés d'une augmentation sans changement d'emploi : 677 (-21% par rapport à 2012) 	

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE (SUITE)

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

9- POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	Détail de la politique interne de l'entreprise	<p>Deux Comités de Direction par an sont dédiés au pilotage général des trajectoires RSE.</p> <p>Un Comité Développement Durable, transverse aux 4 Caisses Régionales de la Région Rhône-Alpes regroupant les Responsable Développement Durable de ces structures, s'est réuni 3 fois en 2014.</p> <p>Le Projet d'Entreprise lancé en 2013 intègre l'ensemble des préoccupations RSE, de même que les plans d'actions annuels des différents métiers.</p>
	Détail de la politique interne de l'entreprise	<p>Dématérialisation des suivis d'état de gestion, permettant de fortes économies de papier.</p> <p>Mise en place de 4 voitures électriques dans la flotte de voitures de service, en remplacement de véhicules diesel.</p> <p>4^{ème} édition du programme de 16 Vélos à Assistance électrique à disposition de collaborateurs volontaires pour une durée d'un an.</p> <p>Mise à disposition d'une offre d'abonnement au service d'auto-partage électrique BlueLy pour les collaborateurs du Grand Lyon.</p> <p>Forfait entreprise au service BlueLy pour les collaborateurs du Carré Bellecour.</p>
	Détail de la politique interne de l'entreprise	Nos activités de banque et assurance ne sont pas source de risque environnemental ou de pollution, nous optimisons nos process pour réduire notre empreinte carbone.
10- POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non concerné de part notre secteur d'activité
	Consommation de papier	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation totale de papier : 496 tonnes (-11% par rapport à 2013) notamment grâce à la dématérialisation des états de gestion imprimés jusqu' alors quotidiennement ou le développement des e-documents.
	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets papier : 206 tonnes (-4,2% par rapport à 2013) • Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : 44 tonnes (non piloté en 2013) • Nombre de cartes bancaires recyclées : 246 923 (lancé en 2014)
	La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Les seules nuisances sonores sont confinées à certaines zones des installations techniques des sièges. En application de la réglementation, les équipements de protection des collaborateurs et sous-traitants sont utilisés
11- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	Consommation d'énergie directe répartie par source.	<p>Pas de comparaison avec les résultats 2013, résultat erroné suite à une erreur de pilotage des consommations de gaz</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation totale d'énergie sur l'année en KWh : 27 837 274 • Consommation exprimée en KWh/m² : 141 • Consommation exprimée en TéqCO² : 2 832
	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	La thématique est peu significative au regard des activités tertiaires de la société. Toutefois, une démarche de fiabilisation des données est en cours afin de communiquer la consommation en eau à l'avenir
	Production d'énergie verte par la CR	<ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle d'énergie produite exprimée en KWh : Non concerné
12- CHANGEMENT CLIMATIQUE	Emissions de GES liés aux déplacements professionnels (salariés et administrateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des kms parcourus des véhicules de société par an : 341 584 km (non suivi en 2013) • Suivi des kms parcourus par les administrateurs par an : 36 210 km (non suivi en 2013) • Suivi des kms parcourus en train par an : 417 833 km (non suivi en 2013) • Suivi des kms parcourus en avion par an : 46 088 km (non suivi en 2013)
	Actions réalisées par l'entreprise pour la protection de la bio diversité	<p>16 ruches sont installées sur les sites de Champagne au Mont d'Or et Mâcon afin de contribuer à la protection des abeilles. L'association "Les Ruchers de Centre-est" a collecté 1056 pots de miel pour financer des opérations pour la préservation de la biodiversité : animation PLV de 36 dessins présentés dans toutes les agences du territoire sur le rôle de l'abeille dans la nature.</p> <p>Le parc de Champfleuri regroupe une centaine d'essences d'arbres classés et protégés.</p> <p>Un partenariat de longue date existe avec le Parc aux Oiseaux de Villard les Dombes et le Parc de Courzieu pour protéger la faune et faire découvrir ces richesses au public.</p>
13- IMPACTS INDIRECTS liés aux METIERS	Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Les encours (euros) Eco PTZ, PEE, Habitat et Conso <ul style="list-style-type: none"> - PTZ : 836 dossiers réalisés pour 28,6 M€ - Eco-PTZ : 401 dossiers réalisés pour 7 M€ - PEE : 105 dossiers réalisés pour 1,5 M€ - Conso : 30 549 dossiers réalisés pour 253,9 M€ • Nombre et évolution des prestations audit conseil en énergie : non concerné • Evolution en nombre des ecoPTZ : - 6% par rapport à 2013 • Volume distribué en euros du fonds Atout Valeurs Durables: 8,1 M€ d'encours (+32% par rapport 2013) • Nombre de souscriptions et encours en euros du LDD : 9 705 pour 38,4 M€ pour un encours global de 1 624M€ • Nombre de souscriptions et encours en euros du Livret Sociétaire : 10 607 Livrets souscrits pour 178 M€ soit un encours global de 599,5M€
	Suivi des investissements des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers financés, montants en d'euros (réalisations) : <ul style="list-style-type: none"> - Pour le marché agricole : 48 dossiers réalisés pour 7,4 M€ - Pour le marché professionnels : 31 dossiers réalisés pour 5,7 M€ • Réalisation ENR / total des réalisations par marché : 2,6% des réalisations totales professionnels et agriculteurs

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE (SUITE)

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

INFORMATIONS SOCIALES	14- IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	Valeur économique directe créée et distribuée... par la CR	<ul style="list-style-type: none"> Répartition du PNB 2014 en % et en € Le Produit net Bancaire (PNB) de la Caisse Régionale s'élève à 726,2 M€, utilisé de la manière suivante : 30% affectés aux impôts et taxes sur les salaires et les sociétés 29% au renforcement des réserves nécessaires pour la poursuite de nos actions 18% reversés en salaires, intéressement et à la réserve spéciale de participation 17% couvrent les autres charges, dont une partie importante vers le territoire (investissements, parrainage, etc.). 3% en cout du risque 3% au titre de la rémunération des parts sociales et des certificats coopératifs d'associés Nombre et montant total de financements réalisés sur l'année : 64 500 projets pour 3,052 Mds€ Investissement décidé localement et réalisé en direct dans le capital des entreprises de la région : montant investi en 2014 : 13,1 M€, montant total investi 46 M€
		Points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de clients : 1 196 985 Nombre de contacts clients : >1 950 000 Nombre de DAB-GAB sur le territoire : 923 Nombre de bureaux permanents/10000 habitants : 277 points verts Nombre de visites sur le site Internet : >45 600 000 soit -1.27 %
		Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers micro-crédits dans l'année : non concerné Montant total des prêts micro-crédits : non concerné
		Initiatives pour accompagner les accidents de la vie / les difficultés économiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers traités (ex: Passerelle) : 347 en 2014, 407 en 2013 Taux de sorties du dispositif avec succès : 77% Nombre d'accompagnements en cours : 364
	15- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment des associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Descriptif du mode opératoire sur les enquêtes satisfaction et résultats obtenus	<p>Chaque année, nous réalisons des enquêtes de satisfaction complètes auprès de l'ensemble de nos clients Particuliers, Professionnels, Agriculteurs et Entreprises afin de recueillir leurs attentes et suggestions.</p> <p>Cette année, nous avons développé une enquête complémentaire permettant de mesurer le niveau de satisfaction et de recommandation de nos clients pour chacune de nos agences.</p> <p>Le taux de clients «promoteurs», qui sont prêts à nous recommander est de 38%</p>
		Description des impacts sociétaux significatifs	<ul style="list-style-type: none"> Montant total des fonds alloués aux actions de mécénat / sponsoring : 0,98 M€ Actions mutualistes : 175 actions de proximité organisées sur le territoire Montants alloués par grands types d'actions : non communicable Actions mutualistes : 120 Caisses Locales sur 133 ont mené 175 initiatives en 2014 104 Caisses Locales ont réalisé 81 initiatives en 2013
	16- LOYAUTE DES PRATIQUES	Politique de conformité: Pourcentage des salariés formés aux procédures anti-corruption (ex fraude interne / externe, etc..)	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation aux formations : Un e-learning "FIDES" aborde ce sujet, il est fait par tout le personnel et par les nouveaux embauchés. Pas de statistiques
		Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à l'analyse de risque en matière anti-blanchiment	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation aux formation LAB / LCB : rappel pour toute la CR en 2014; réalisé à 92,61% au 31/12. Les «retardataires» le feront en 2015 d'ici fin février ou à leur retour d'absence Nombre de déclarations Norcom et Tracfin : chiffres internes CR, non communiqués
	17- SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS	Nombre de fournisseurs installés sur le territoire de l'entreprise et montant des achats réalisés dans l'année. Descriptif de la politique achat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fournisseurs installés sur le territoire de l'entreprise avec lesquels nous avons travaillé dans l'année : 1 585 (-11% par rapport à 2013) Montant total des dépenses engagées sur le territoire : 27,9M€ (+ 25% par rapport à 2013) <p>Les appels d'offre réalisés par la Crédit agricole Centre-est dans le cadre de ces achats comportent une charte basée sur des critères de Développement Durable.</p>
	18- INDICATEURS METIERS : intérêt du client	Politique pour la conception et la vente juste des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> Process de conception de nos offres : A chaque lancement d'un nouveau produit, service, canal de distribution, des spécialistes indépendants rattachés à la Direction des Risques et de la Conformité, en valide la conformité, afin de s'assurer de la préservation des intérêts de nos clients et maîtriser nos risques. Par ailleurs, nos conseillers sont formés à l'écoute active permettant de faire exprimer à nos clients leurs besoins véritables et y répondre. Des engagements relationnels formels sont pris : Les conseillers n'ont aucun intérêt financier à proposer une solution plutôt qu'une autre, garantissant l'objectivité La remise des mémos de synthèse produits permet de mettre en évidence rapidement les éléments clés, garantissant la transparence. Le délai de rétractation de 30 jours (à l'exception de certaines offres comme les produits titres, par exemple) garantit le droit à l'erreur. Nombre de produits validés en Comité sur nombre de produits présentés : 58 produits validés sur 58 présentés Nombre et nature des réclamations dans l'année : 1 343 réclamations traitées par un Service dédié Nombre de dossiers traités par le médiateur : 184 dont 18 mises en œuvre par le médiateur

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INDICATEURS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.

Siège social
Immeuble le Palatin
3, cours du Triangle
CS 80039
92939 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
FRANCE

Attestation de présence de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
CAPITAL SOCIAL : €. 191 453 610

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre décembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ d'une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce, notamment les explications apportées pour justifier de la publication des Informations sociales relatives à l'exercice 2013 et non pas celles de l'exercice 2014 ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, ses Caisses locales ainsi que ses filiales, avec les limites précisées en introduction du tableau de bord RSE du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus - en particulier la publication des Informations sociales relatives à l'exercice 2013 - nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris La Défense et Lyon, le 20 février 2015

KPMG S.A



Philippe Massonnat
Associé



Philippe Arnaud
Associé
Département
Changement Climatique & Développement Durable

Exercice clos le 31 décembre 2014.

**Nous vous invitons à consulter les éléments de
Responsabilité Sociétale d'Entreprise de la Caisse régionale
de Crédit agricole Centre-est pour l'année 2014 dans le
rapport Pacte Coopératif et Territorial**



www.ca-centrest.fr